



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

MISSION DE L'ASSOCIATION

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) s'assure de la valorisation et de l'avancement de la pratique pharmaceutique en prenant appui sur les initiatives et les réalisations innovatrices de ses membres.

L'A.P.E.S. a également la responsabilité de défendre et de faire progresser les intérêts professionnels et économiques de ses membres auprès des autorités compétentes.

VISION

Vision externe

Notre vision est d'être :

- un acteur incontournable en matière de soins et de services de santé;
- une voix qui porte, amplifiée par une connaissance fine des sujets d'importance pour les pharmaciens des établissements de santé;
- ouvert sur les partenaires du domaine de la santé et de la communauté pharmaceutique;
- le leader dans l'évolution de la pratique pharmaceutique en établissement de santé;
- l'un des promoteurs clés de la spécialisation en pharmacothérapie avancée.

Vision interne

Notre vision est d'être :

- une organisation représentative de l'ensemble de ses membres;
- l'une des organisations professionnelles les plus participatives, connectée aux réalités du terrain, très proche de ses membres;
- fiers d'appartenir à une organisation compétente, professionnelle, innovante et ouverte.

VALEURS

Être une association :

- qui place ses membres au cœur de ses actions;
- qui prône l'intégrité et l'équité;
- qui se distingue par l'innovation;
- rigoureuse, orientée vers les résultats;
- qui favorise les échanges et construit des partenariats pour mieux remplir sa mission.

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2018 a été celle de la signature de l'Entente de travail, trois ans après la conclusion d'une entente de principe avec le gouvernement. Cette entente a aussi permis la mise en place de la nouvelle structure de gestion des départements de pharmacie. Trois ans après l'importante fusion des établissements de santé, certains défis ont été relevés tandis que de nouveaux obstacles ont fait leur apparition.

Retour sur une année bien remplie !



Le président, François Paradis

La directrice générale, Linda Vaillant

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2019

Le plan stratégique de l'A.P.E.S., adopté à la fin de l'année 2015, a continué de mobiliser l'équipe de la permanence. Des suivis réguliers ont été faits auprès du conseil d'administration (CA), par l'intermédiaire du comité de planification stratégique.

Reposant sur trois grands enjeux, le plan stratégique a été découpé en sept projets, dont quatre ont été amorcés en 2016 et se sont poursuivis depuis lors. En voici le sommaire:

Enjeu 1 : L'urgence de définir le rôle du pharmacien d'établissement moderne et la place qu'il devrait occuper dans la nouvelle configuration du réseau

ORIENTATION 1 : Adapter et harmoniser la pratique pharmaceutique au sein des établissements de santé en fonction de la nouvelle configuration du réseau

- **PROJET 1 :** Place du pharmacien d'établissement
- **PROJET 2 :** Rôle et profil type du pharmacien d'établissement (clinique et gestion)
- **PROJET 3 :** Promotion du positionnement et des guides de l'A.P.E.S. sur la place et le rôle du pharmacien d'établissement

Enjeu 2 : La nécessité de mieux quantifier l'activité, l'impact et la performance des pharmaciens d'établissements

ORIENTATION 2 : Quantifier l'activité, l'impact et la performance des pharmaciens et des départements de pharmacie

- **PROJET 4 :** Mesures de l'activité et indicateurs de performance
- **PROJET 5 :** Effectifs requis en pharmaciens d'établissements de santé

Enjeu 3 : La nécessité d'accentuer la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres

ORIENTATION 3 : Améliorer la visibilité de l'A.P.E.S. auprès de ses membres (actifs, associés, résidents, retraités, honoraires)

- **PROJET 6 :** Relations avec les membres
- **PROJET 7 :** Soutien aux chefs et aux gestionnaires des départements de pharmacie

La réalisation des projets 1, 4, 6 et 7 a débuté en 2016 et a occupé la majorité des actions liées au plan stratégique en 2018. À cela se sont ajoutés les projets 2, 3 et 5 dont la concrétisation a commencé au cours de la dernière année.

Projet 1

Le projet 1 vise plus précisément à définir le positionnement du pharmacien d'établissement à l'intérieur de la nouvelle réalité du réseau de la santé et des services sociaux. Les travaux ont mené en avril à la publication du document *Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé – Axe 1: Soins pharmaceutiques*. Lancé lors du Congrès annuel de l'A.P.E.S., cet ouvrage important sert désormais d'assise aux travaux de tous les départements de pharmacie du Québec qui veulent définir leur propre offre de soins pharmaceutiques. Il est à noter que les facultés de pharmacie, l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, l'Ordre des pharmaciens du Québec et le Collège des médecins du Québec ont été sollicités pour émettre leurs commentaires sur cet important document.

Les quatre autres axes de la pratique doivent maintenant être développés de la même manière, soit par la publication d'ouvrages qui permettront de consolider les approches en vue d'assurer une évolution uniforme de ces sphères de la pratique du pharmacien d'établissement.

Projet 2

La réalisation de ce projet a démarré en 2018 dans les secteurs de l'urgence et de la néphrologie. Des guides de pratique permettant de décrire une approche optimale de prise en charge des patients sont en cours d'élaboration. De même, des travaux en infectiologie avaient été amorcés dans les années antérieures et se poursuivent pour mener à un guide similaire. Rappelons que de tels guides n'existent pas dans la littérature et que le travail à réaliser est par conséquent considérable.

Projet 3

Une démarche de diffusion du document sur l'axe 1 de la pratique a été mise en place en 2018 et portée par le président et la directrice générale. D'abord, le document a été acheminé aux partenaires de l'Association, aux présidents-directeurs généraux (PDG), aux directeurs des services professionnels (DSP) et aux présidents des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de tous les établissements de santé du Québec. Parallèlement, le président a rencontré de nombreux partenaires pour leur expliquer la démarche et le contenu de cette publication d'envergure.

Projet 4

Le projet 4 vise à développer des indicateurs de performance qui s'inscrivent dans un cadre logique permettant de mesurer plusieurs dimensions de la performance (par exemple, la pertinence, la qualité, la sécurité, etc.). De tout temps, des indicateurs à caractère financier ont servi à évaluer les départements de pharmacie, mais ces données amenaient les pharmaciens à dresser un portrait trop souvent erroné de leur véritable performance au sein des établissements de santé. L'A.P.E.S. souhaite que cette évaluation soit plus globale en intégrant des dimensions de performance liées aux activités cliniques des pharmaciens d'établissements. Le rapport de la première phase des travaux a été déposé au CA et a obtenu un avis favorable de l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) en raison de la rigueur de la démarche de l'A.P.E.S.

En 2017, la réalisation du projet a pris un nouvel essor, dépassant même les objectifs initiaux fixés par la planification stratégique. C'est ainsi que la concrétisation de trois projets pilotes a été amorcée dans des établissements de santé afin de vérifier la faisabilité de mesurer six des 24 indicateurs retenus par le comité consultatif en 2016. En 2018, le CA a donné son accord pour que les expériences pilotes se poursuivent, en y ajoutant trois autres établissements de santé, ce qui porte à 21 % le pourcentage total de membres de l'A.P.E.S. visés par la collecte d'indicateurs.

Projet 6

Les travaux du projet 6 touchent tous les membres de l'A.P.E.S. Un vaste sondage mené en 2016 auprès de ceux-ci a permis de recueillir les réponses de près de 500 pharmaciens. Des entrevues semi-dirigées ont aussi été réalisées auprès d'une quinzaine de membres choisis de façon aléatoire. Un plan d'action a été élaboré en 2017 à la suite de l'analyse de tous ces résultats et une évaluation des ressources requises a complété ce travail en toute fin d'année. En 2018, le CA a adopté le plan d'action déposé de même que sa mise en œuvre, ce qui a permis à la directrice générale de procéder à l'embauche de trois personnes supplémentaires à la permanence, pour un total de 2,5 équivalents temps complet (ETC).

Projet 7

Enfin, l'élaboration du projet 7 vise à mieux soutenir les pharmaciens qui exercent des fonctions de gestion. En 2016, ces derniers ont répondu à un sondage auquel se sont ajoutées plus de 25 entrevues menées auprès de personnes ou d'équipes en gestion. Après l'élaboration d'un plan d'action en

2017, le CA a confié une partie de sa réalisation au comité de formation en gestion. Une offre de formation spécifique pour les gestionnaires et pour la relève en gestion a été mise en place en 2018.

PRÉSENTATION AU CONGRÈS DE L'AMERICAN SOCIETY OF HEALTH-SYSTEM PHARMACISTS (ASHP)

En décembre 2018, les dirigeants de l'A.P.E.S. se sont rendus à Anaheim pour présenter une affiche scientifique sur l'expérience québécoise des indicateurs de performance issue du plan stratégique de l'Association. C'est dans le cadre de la réalisation de projets internationaux, lors d'une séance privée incluse au programme du *Midyear Clinical Meeting*, que le président et la directrice générale, accompagnés de la directrice générale adjointe, ont eu l'occasion de présenter cette expérience unique.

TOURNÉE DU PRÉSIDENT

La formule révisée de la Tournée du président s'est amorcée en 2015 et se poursuit depuis lors. Ainsi, les dirigeants de l'A.P.E.S. font désormais une tournée permanente des régions, à raison de cinq ou six régions visitées par année. Les rencontres se font en milieu de travail et les dirigeants de l'A.P.E.S. en profitent pour visiter certaines installations des départements de pharmacie. Le premier tour complet du Québec s'est achevé au printemps 2018.

À l'automne, le président et la directrice générale ont amorcé leur second cycle de visites des membres en ajoutant des rencontres avec les PDG, DSP et présidents des CMDP lorsque l'occasion s'y prêtait. Ces rencontres avec les dirigeants des établissements de santé ont permis de discuter du document transmis précédemment sur les soins pharmaceutiques et d'expliquer ce que représente l'élaboration d'une offre de soins pharmaceutiques dans un établissement de santé. Des entrevues avec les médias locaux ont également été réalisées afin de mieux faire connaître le rôle du pharmacien d'établissement et le besoin croissant en soins pharmaceutiques requis par les patients.

INFOWEB DU PRÉSIDENT

La Tournée du président ne permettant de rencontrer qu'un nombre limité de membres annuellement, il a été convenu de tenir des *InfoWeb du président*

au moins deux fois par année afin d'informer en même temps tous les membres de l'A.P.E.S. de l'évolution des dossiers. Ces soirées d'information diffusées dans le salon de nos membres remportent un succès important et semblent être devenues l'outil de communication que privilégient les pharmaciens d'établissements.

RENCONTRE DES PHARMACIENS GESTIONNAIRES

Dans la foulée des fusions d'établissements de santé, l'A.P.E.S. a mis sur pied en 2015 des rencontres statutaires avec les chefs de département de pharmacie. Après une première rencontre, les chefs demandaient à l'A.P.E.S. d'inclure leurs adjoints dans les discussions. Par conséquent, depuis 2016, trois rencontres se tiennent annuellement en personne entre les dirigeants de l'Association et les équipes de pharmaciens gestionnaires. Depuis 2017, les dirigeants de l'Ordre des pharmaciens du Québec participent également à une portion de la rencontre afin d'échanger sur des préoccupations communes.

Compte tenu du besoin exprimé par les pharmaciens gestionnaires d'augmenter la fréquence de leurs liens avec l'Association, l'A.P.E.S. a tenu en 2018 trois rencontres audio par le Web, intitulées Midi-Gestion, auxquelles les chefs, chefs adjoints et adjoints ont été conviés.

POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES

Le CA de l'A.P.E.S. a d'abord adopté en 2018 deux politiques opérationnelles. La première est une mise à jour de la *Politique de diffusion d'offres d'emploi*, (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/lapes/a_propos/politiques_lignes_directrices/OP4_20181005_diffusion_offres_emploi.pdf) qui apporte notamment des précisions sur les tarifs applicables. La deuxième concerne la *Politique relative à la gestion des cotisations professionnelles à l'A.P.E.S.*, qui a été adoptée en toute fin d'année (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/lapes/a_propos/politiques_lignes_directrices/OP6_20181207_gestion_cotisations.pdf).

CONSULTATIONS

L'A.P.E.S. est sollicitée régulièrement pour commenter des guides ou des outils cliniques émis par divers groupes. Les détails de ces consultations paraissent dans la section Autres dossiers du présent rapport.

Toutefois, sur le plan de la gouvernance, une seule consultation a eu lieu cette année.

Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ): plan stratégique

En décembre, l'A.P.E.S. a été consultée à titre d'organisme partenaire de l'OPQ dans le cadre de l'élaboration de son prochain plan stratégique. Les dirigeants de l'Association ont reçu un questionnaire, puis ils ont eu une rencontre d'une heure avec les consultants.

RENCONTRE DES PARTIS POLITIQUES

L'été 2018 a amené le Québec en campagne électorale. Afin de faire valoir les enjeux de la profession de pharmacien d'établissement, les dirigeants de l'A.P.E.S. ont rencontré les principaux porte-parole des partis politiques en matière de santé. Ces rencontres estivales ont permis de faire davantage connaître le rôle du pharmacien d'établissement et de nommer les enjeux devant être pris en charge par le nouveau gouvernement.

RENCONTRE DES PARTENAIRES

Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH)

Depuis le milieu des années 1990, l'A.P.E.S. a une entente de partenariat avec la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH). Cette entente visait au départ à conserver une présence de la SCPH au Québec puis à permettre à l'A.P.E.S. d'être représentée au CA de la SCPH afin de discuter d'enjeux nationaux.

Or le CA de l'A.P.E.S. a proposé en 2016 une refonte complète de l'entente. L'un des objectifs visés par cette refonte est de rendre concrets certains avantages consentis aux membres de chacune des organisations. L'autre objectif consiste à créer une collaboration plus étroite entre les deux organisations, ce qui permettrait de travailler conjointement sur certains dossiers communs de manière à éviter les duplications et à créer une synergie entre les deux groupes.

En septembre 2017, l'alliance stratégique était entérinée par le conseil d'administration de la SCPH, puis en octobre 2017 par celui de l'A.P.E.S. En 2018, les dirigeants des deux organisations ont partagé des dossiers à caractère stratégique, ce qui a notamment permis de faire des représentations conjointes auprès des parties prenantes. Par exemple, en avril, des rencontres formelles

ont eu lieu à Ottawa avec des représentants de Santé Canada, d'Agrément Canada et du Programme d'accès spécial.

Finalement, après le règlement des nombreux aspects opérationnels, l'alliance stratégique entraine officiellement en vigueur à la toute fin de l'année 2018, ce qui a permis aux membres d'obtenir sans frais des services de l'organisation partenaire.

Autres groupes

Des rencontres régulières se sont tenues avec de nombreux autres partenaires, dont l'Association des CMDP du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec, le Collège des médecins du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec, l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie de même qu'avec les doyens et les associations étudiantes des deux facultés de pharmacie du Québec.

Des rencontres régulières se tiennent aussi avec les autorités du MSSS, particulièrement avec la Direction de la planification, de l'évaluation et de la qualité, ainsi qu'avec la Direction du personnel réseau et ministériel.

CONCLUSION

L'année 2018 a été remplie de rebondissements, tant sur le plan professionnel qu'en ce qui concerne la négociation. Les besoins croissants des patients en soins pharmaceutiques, les patientèles ajoutées aux établissements de santé par l'effet des fusions d'établissements de 2015, le manque d'effectifs pharmaciens, et même techniques à certains endroits, les coûts croissants en médicaments ne sont là que quelques éléments qui ont teinté le paysage pharmaceutique au cours de 2018. Les défis sont nombreux et l'A.P.E.S. se consacre activement à les relever, en plus d'exercer une vigie constante sur l'environnement ici et ailleurs dans le monde.

Nous tenons à remercier tous les membres de l'A.P.E.S. pour leur confiance envers les dirigeants de l'Association et leur participation aux activités. La profession de pharmacien d'établissement est riche, diversifiée et elle joue un rôle central dans les soins et services offerts aux patients du Québec. C'est un honneur pour nous de représenter ces professionnels de la santé dont l'expertise unique est indéniable et la fonction, incontournable dans le système de soins actuel.

Les administrateurs du CA de l'A.P.E.S. méritent aussi toute notre reconnaissance. Grâce à leur participation active, l'Association a pu faire avancer des dossiers importants pour les pharmaciens d'établissements tout en continuant à faire rayonner la profession. Nos administrateurs externes apportent en outre une expertise différente qui jette un éclairage distinct sur les discussions tenues au CA.

Nous adressons également nos sincères remerciements aux employés de la permanence qui ont à cœur de rendre les meilleurs services possibles aux membres de l'A.P.E.S. Leur engagement est remarquable et leur enthousiasme, débordant. C'est une chance extraordinaire de pouvoir compter sur une équipe aussi dynamique.

Le président,



François Paradis

La directrice générale,



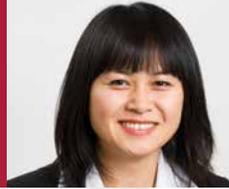
Linda Vaillant

MEMBRES DU CONSEIL



Président

François Paradis



Vice-présidente

Diem Vo



Secrétaire-trésorier

Benoît Lemire



Administrateurs
provenant
d'un CHU ou
d'un institut

Bianca Beloin-Jubinville / Marie-Ève Moreau-Rancourt



Administrateurs provenant
d'un CISSS ou d'un CIUSSS

Fanny Blanchet / Isabelle Jean / Colette Khoury /
Rachel Rouleau



Administrateurs
externes

Serge Beauchamp
Raymond Paquin
Yves Benoit



Directrice générale

Linda Vaillant

RÉSUMÉ DES RESPONSABILITÉS

Pour accomplir sa mission, l'A.P.E.S. dispose des comités et des groupes de travail suivants :

Comités relevant du conseil d'administration

- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité d'audit;
- Comité d'évaluation de la directrice générale;
- Comité de planification stratégique;
- Comité de négociation et de relations professionnelles;
- Comité de gestion des risques.

Comités prévus à l'entente de travail MSSS-A.P.E.S. 2015-2020

L'Entente de travail 2015-2020 prévoit la mise en place des comités suivants :

- Comité d'assurance de l'A.P.E.S.;
- Comité de formation et de développement;
- Comité paritaire relatif à la spécialisation en pharmacie: ce comité sera mis sur pied afin d'examiner les effets de la spécialisation en pharmacie sur l'organisation du travail dans les établissements de santé si l'Office des professions du Québec adopte les modifications à la réglementation de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vue de reconnaître et d'émettre des certificats de spécialités;
- Comité paritaire sur la structure de gestion;
- Comité paritaire relatif à l'évaluation des mesures temporaires.

Comités opérationnels

- Comité du congrès;
- Comité de formation continue;
- Comité de formation en gestion;
- Comité de rédaction de *Pharmactuel*;
- Comité du colloque en gestion.

Groupe de travail

- Groupe de travail sur les préparations stériles.

Outre leurs fonctions respectives, la directrice générale et les administrateurs sont également responsables de dossiers particuliers. Voici quelles étaient les responsabilités de chacun durant l'exercice 2018 :

TABLEAU 1 :
Responsabilités des administrateurs

REPRÉSENTANT DU CA	COMITÉ, GROUPE DE TRAVAIL OU RESPONSABILITÉ SPÉCIFIQUE
Serge Beauchamp	Comité de planification stratégique Comité d'audit
Bianca Beloin-Jubinville	Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Yves Benoit	Comité de gestion des risques
Fanny Blanchet	Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques Comité organisateur du Grand Forum
Colette Khoury	Comité de gouvernance et d'éthique
Benoît Lemire	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'audit Délégué aux affaires étudiantes de l'Université de Montréal
Marie-Ève Moreau-Rancourt	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Comité organisateur du Grand Forum Déléguée aux affaires étudiantes de l'Université Laval
Isabelle Jean	Comité d'audit
Raymond Paquin	Comité d'assurance Comité de gouvernance et d'éthique Comité de négociation et de relations professionnelles
François Paradis	Comité de gouvernance et d'éthique Comité d'évaluation de la directrice générale Comité de planification stratégique
Rachel Rouleau	Comité de négociation et de relations professionnelles Comité de planification stratégique
Linda Vaillant	Comité de gouvernance et d'éthique Comité de négociation et de relations professionnelles Comité d'audit Comité de planification stratégique Comité de gestion des risques
Diem Vo	Comité d'audit Comité d'évaluation de la directrice générale Déléguée au CA de la SCPH

PERMANENCE DE L'A.P.E.S. EN 2018

TRAVAUX ET EMBAUCHES

Des travaux d'aménagement des locaux existants de l'A.P.E.S. ont permis l'ajout de deux nouveaux bureaux fermés en plus de trois postes de travail supplémentaires, ce qui permet à l'Association d'accueillir trois nouveaux employés et de réserver un espace de travail aux stagiaires et au président de l'Association.

Ainsi, au mois d'août, monsieur Dominic Benoit s'est joint à la permanence pour assumer la fonction nouvellement créée de technicien en informatique, mais il l'a quittée en octobre. Il a été remplacé par monsieur Ahmed Mediani dès le mois de novembre.

Quant à madame Christine Arsenault, elle s'est jointe à l'équipe de la permanence au mois d'octobre à titre de coordonnatrice de la formation et des publications afin de travailler en collaboration avec madame Anne Bouchard.

En ce qui a trait au poste d'attaché de direction, à la suite du départ de madame Lyne St-Hilaire en janvier 2018, madame Naziha Abdi a occupé cette fonction de février à septembre. C'est madame Aurélie Volcy qui agit temporairement à ce titre depuis le mois d'octobre.

Finalement, en décembre, l'A.P.E.S. a embauché madame Sonia Fredj à titre de conseillère en communication. Elle s'est donc jointe à l'équipe des communications déjà formée de madame Catherine Schick, également conseillère en communication, et de monsieur Mario Poitras, édimestre. Madame Fredj prendra ses fonctions en janvier 2019.

L'équipe rehaussée de la permanence est maintenant prête à relever les nombreux défis qui l'attendent.

LES EMPLOYÉS DE LA PERMANENCE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2018

Directrice générale: ■■ Linda Vaillant

Directrice générale adjointe: ■■ France Boucher

Adjoint professionnel à la direction générale: ■■ François E. Lalonde

Conseillère aux affaires professionnelles: ■■ Nathalie Marceau

Conseillère juridique et adjointe à la direction générale: ■■ Annie Roy

Conseillère juridique: ■■ Charline Ferrié

Coordonnatrices de la formation et des publications:

■■ Christine Arsenault ■■ Anne Bouchard

Conseillères en communication:

■■ Sonia Fredj ■■ Catherine Schick

Édimestre: ■■ Mario Poitras

Technicien en informatique: ■■ Ahmed Mediani

Contrôleure comptable: ■■ Nancy Orrell

Agente de bureau: ■■ Sylvie Duguay

Adjointe administrative: ■■ Jocelyne Perron

Attachée de direction (temporaire): ■■ Aurélie Volcy

L'EFFECTIF DES MEMBRES

PORTRAIT DES EFFECTIFS

Les statuts et règlements de l'A.P.E.S. définissent les conditions d'adhésion à l'Association. Ainsi, toute personne qui souhaite adhérer à l'A.P.E.S. doit être membre de l'Ordre des pharmaciens du Québec ou détenir un diplôme universitaire de premier cycle en pharmacie du Québec ou d'ailleurs, et remplir une demande d'adhésion à l'Association, puis payer le droit d'entrée exigé ainsi que la cotisation annuelle.

Au terme de l'année 2018, l'A.P.E.S. comptait 1821 membres dont 1684 exerçant la pharmacie dans un établissement de santé du Québec. L'effectif total des membres s'est accru de 3,7% au cours des 12 derniers mois. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement du nombre de membres actifs (3,8%), qui comptent pour 92,5% de l'effectif total des membres. En pratique, 126 membres actifs se sont ajoutés à l'effectif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, alors que 64 départs ont été enregistrés durant la même période.

La majorité des autres membres (5,8%) sont des membres résidents inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée de l'Université Laval ou de l'Université de Montréal, soit 48 membres issus de la cohorte 2017-2018 et 58 membres inscrits au programme de 2018-2019. Bien qu'il ne compte que pour moins de 2% de l'effectif total, le nombre de membres associés s'est accru considérablement, étant passé de 12 à 21 au cours de la dernière année. Cette augmentation est en partie attribuable à l'intégration de sept membres de la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux (SCPH) à l'A.P.E.S. dans le cadre de l'alliance stratégique entre les deux associations mise en œuvre à la fin de 2018.

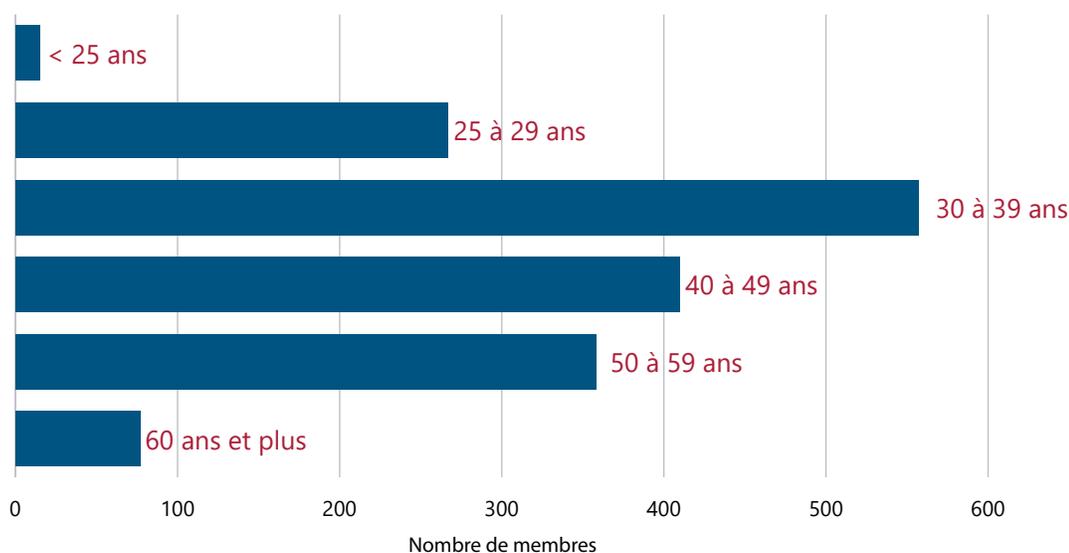
En date du 31 décembre 2018, les membres de l'A.P.E.S. se répartissaient en cinq catégories comme suit:

CATÉGORIE DE MEMBRES	NOMBRE
Membres actifs *	1684
Membres résidents	106
Membres associés	21
Membres retraités	8
Membres honoraires	2
TOTAL	1821

* Dont 39 inscrits au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée (résidence en pharmacie) et exerçant simultanément la pharmacie dans un établissement de santé du Québec.

GRAPHIQUE 1:

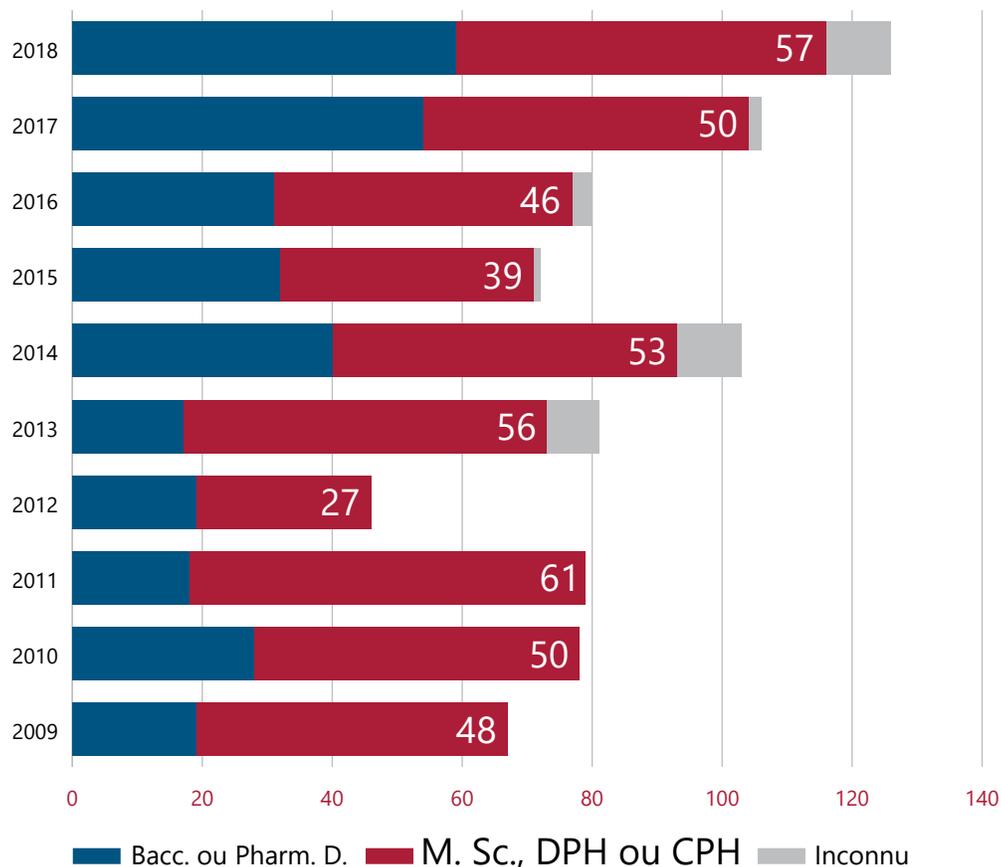
Répartition des membres actifs par groupes d'âge



Parmi les nouveaux membres actifs, 57 (45 %) sont titulaires d'une maîtrise en pharmacothérapie avancée ou d'un autre diplôme universitaire de deuxième cycle en pharmacie d'hôpital alors que deux ont obtenu un doctorat de deuxième cycle en pharmacie (Pharm. D.). Au nombre des diplômés de deuxième cycle en pharmacie, 48 (81 %) ont terminé leurs études en 2017 ou en 2018. La cohorte des nouveaux adhérents compte par ailleurs 59 titulaires d'un diplôme de premier cycle en pharmacie seulement, soit d'un doctorat de premier cycle en pharmacie (Pharm. D.) ($n = 51$) ou d'un baccalauréat en pharmacie ($n = 8$). Enfin, trois nouveaux membres actifs ont fait leurs études en pharmacie à l'étranger avant d'obtenir une équivalence de diplôme au Québec, tandis que le niveau de diplomation de cinq nouveaux adhérents est inconnu.

GRAPHIQUE 2:

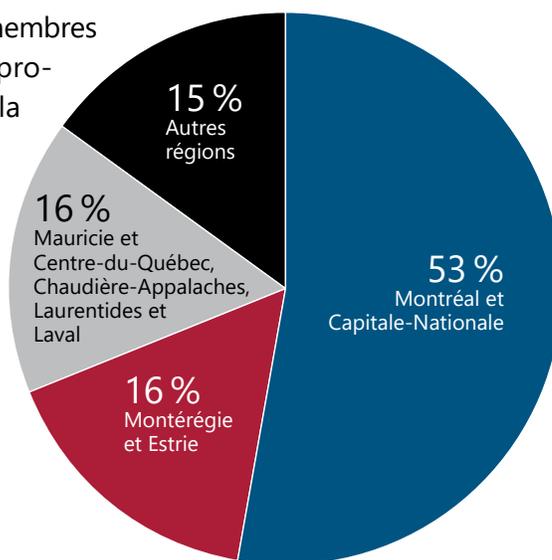
Répartition des nouveaux membres actifs selon le dernier diplôme obtenu



GRAPHIQUE 3:

Répartition géographique des membres actifs

À la fin de 2018, un peu plus de la moitié des membres actifs de l'Association (53%) exercent leur profession dans la région de Montréal ou de la Capitale-Nationale. Quatorze pour cent des pharmaciens œuvrant dans un établissement de santé occupent des fonctions de gestion à temps plein ou à temps partiel.



Le tableau 2 présente la variation de l'effectif des membres actifs par région sociosanitaire.

TABLEAU 2:
Membres actifs par région sociosanitaire à la fin de l'exercice

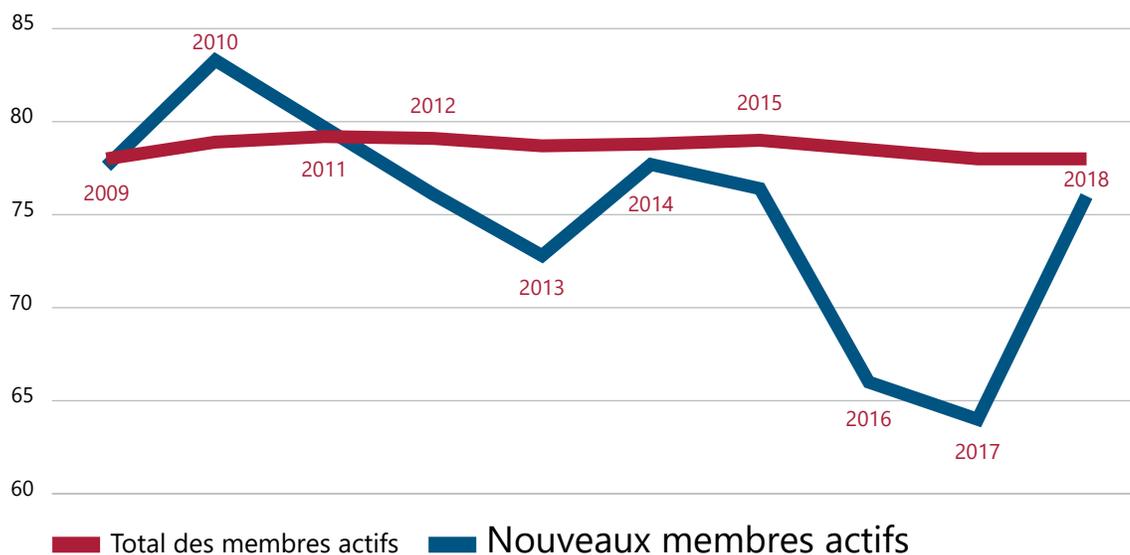
RÉGION SOCIOSANITAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	Δ 2018-2017 (%)	Δ 2018-2014 (%)
01 - Bas-Saint-Laurent	45	45	43	41	45	9,8	0,0
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	49	50	50	47	48	2,1	(2,0)
03 - Capitale-Nationale	278	279	277	271	281	3,7	1,1
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	84	81	84	90	91	1,1	8,3
05 - Estrie	80	77	102	107	115	7,5	43,8
06 - Montréal	552	539	558	570	607	6,5	10,0
07 - Outaouais	43	41	44	45	42	(6,7)	(2,3)
08 - Abitibi-Témiscamingue	28	25	24	26	26	0,0	(7,1)
09 - Côte-Nord	23	21	20	22	19	(13,6)	(17,4)
10 - Nord-du-Québec	4	5	5	4	5	25,0	25,0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24	20	20	21	22	4,8	(8,3)
12 - Chaudière-Appalaches	71	71	65	70	71	1,4	0,0
13 - Laval	53	54	50	49	50	2,0	(5,7)
14 - Lanaudière	40	39	39	38	38	0,0	(5,0)
15 - Laurentides	55	60	62	62	58	(6,5)	5,5
16 - Montérégie	157	157	140	147	149	1,4	(5,1)
17 - Nunavik	9	8	8	5	7	40,0	(22,2)
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	5	4	4	7	10	42,9	100,0
TOTAL	1600	1576	1595	1622	1684	3,8	5,3

En date du 31 décembre 2018, la proportion de femmes parmi les membres actifs est de 78,1 %, elle s'écarte donc peu de la moyenne de 78,5 % enregistrée durant les dix dernières années. La répartition des membres en fonction du genre est sensiblement la même cette année chez les nouvelles recrues.

Le graphique 4 présente la répartition de l'effectif des membres actifs et de la relève en fonction du sexe.

GRAPHIQUE 4:

Pourcentage de femmes parmi les membres actifs et la relève



L'ENQUÊTE SUR LES EFFECTIFS EN PHARMACIE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

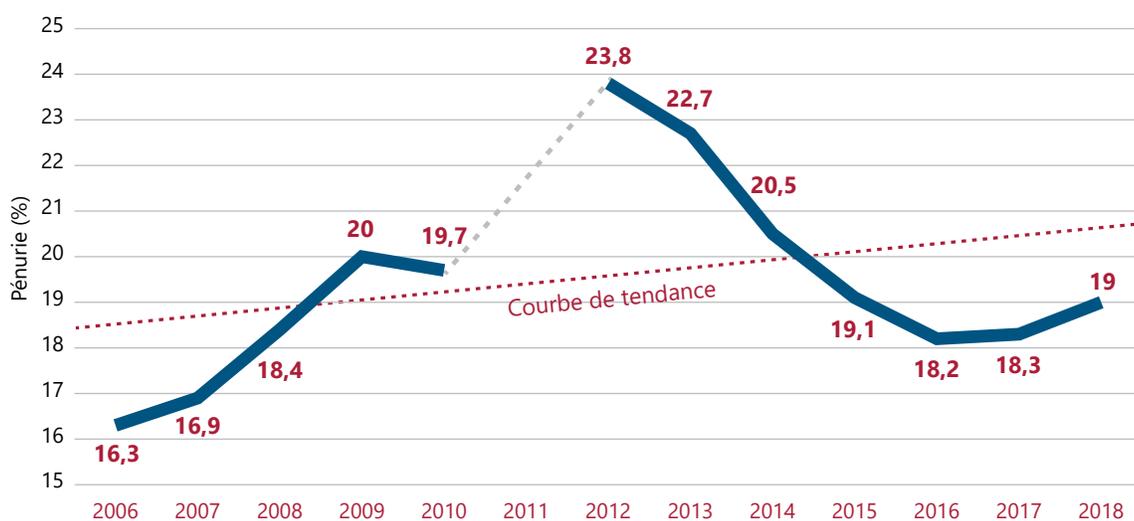
En avril 2001, le groupe de planification de la main-d'œuvre du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) publiait un rapport faisant état d'un écart croissant entre les besoins de main-d'œuvre professionnelle en pharmacie d'établissement et les perspectives de recrutement sur quinze ans. Dès 2002, l'A.P.E.S. a commencé à réaliser des enquêtes sur les effectifs en pharmacie auprès de ses membres afin de recueillir de l'information sur la pénurie déjà bien installée et ses conséquences sur les soins et services pharmaceutiques.

Depuis 2006, la comparaison entre le nombre de postes de pharmaciens sans titulaire ou temporairement dépourvus de titulaire et le nombre de postes autorisés au budget de chaque établissement de santé s'appuie sur une méthodologie objective et reproductible.

Au printemps 2018, tous les chefs de département de pharmacie des établissements de santé du Québec ont été invités à remplir un questionnaire portant sur l'ensemble des installations de leur établissement. Au total, 41 questionnaires ont été envoyés par courriel.

Le portrait obtenu en date du 1^{er} avril 2018 auprès de 37 répondants (taux de réponse de 90,2%) témoigne pour la première fois depuis six ans d'un léger appauvrissement des effectifs en pharmacie par rapport aux postes autorisés au budget des établissements. En effet, le rapport entre les postes non pourvus et les postes autorisés à pareille date l'année dernière est passé de 18,3% à 19% alors qu'il avait atteint 18,2% en 2016, un niveau plancher en dix ans.

GRAPHIQUE 5:
Évolution de la pénurie de pharmaciens en établissements de santé au Québec



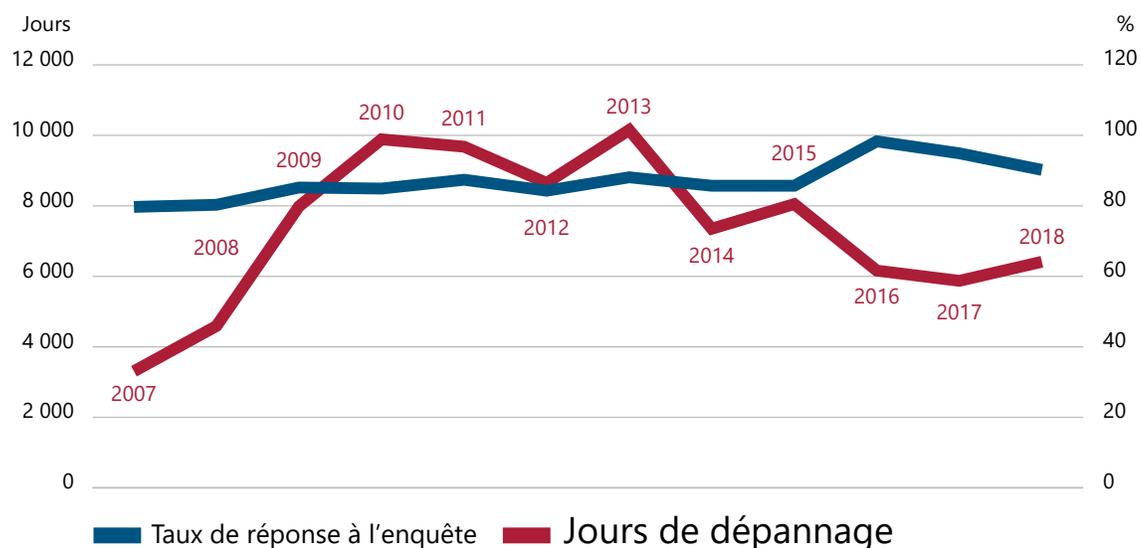
Sur un total de 1434,5 ETC autorisés, 272,7 ETC étaient à pourvoir au moment de l'enquête. Bien qu'il soit plus criant en région éloignée, le manque de pharmaciens se constate également à Montréal où 17% des postes autorisés ne sont pas pourvus. En date du 1^{er} avril 2018, près d'un département de pharmacie sur quatre ayant répondu à l'enquête affichait un manque d'effectifs excédant 25%, et 16% d'entre eux devaient composer avec un manque d'effectifs d'au moins 30%.

D'ailleurs, 16 établissements sur 37 (43%) ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs pendant 6413 jours durant la période allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Cela représente une augmentation d'environ 9% par rapport à la même période de l'année précédente. Le nombre total de jours de dépannage en 2018 demeure toutefois en deçà de la moyenne annuelle des cinq dernières années, laquelle s'élève à 6770 jours. Cette année, les besoins en

dépannage ont varié entre 50 et 1240 jours selon les établissements. Ainsi, parmi les établissements ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs, un peu moins de 70 % ($n = 11$) ont requis leurs services pendant plus de 180 jours, alors que plus de 80 % ($n = 13$) y ont fait appel pendant plus de 90 jours.

GRAPHIQUE 6:

Évolution du nombre de jours de dépannage en pharmacie d'établissement



De nouvelles données émanant de l'enquête sur les effectifs de l'Association mettent en lumière la difficulté des départements de pharmacie à affecter des pharmaciens aux soins pharmaceutiques en centre d'hébergement de soins de longue durée et à l'urgence. En effet, sur les 370 installations ayant une mission de CHSLD dans les établissements de santé publics, environ le tiers ($n = 118$) n'avaient pas de pharmacien d'établissement sur place. De plus, en moyenne 4,8 heures de soins pharmaceutiques sont consacrées annuellement à chaque usager occupant un lit de soins de longue durée dans les établissements publics alors qu'on estime, en se basant sur l'expérience de pharmaciens en CHSLD et en gériatrie, qu'il en faudrait huit. Par ailleurs, en soins aigus, sur 113 installations dotées d'une salle d'urgence, seulement 53 (47 %) bénéficient d'une offre de soins pharmaceutiques.

Disons pour conclure qu'avec près d'un poste non pourvu sur cinq, le manque d'effectifs en pharmacie d'établissement au Québec reste encore très préoccupant. Bien que depuis quelques années les facultés de pharmacie accueillent plus d'étudiants au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, il est indéniable que le nombre annuel de diplômés ne suffit toujours pas à combler les besoins d'effectifs, qu'ils soient permanents ou temporaires. Ce déficit perpétuel de ressources professionnelles en pharmacie représente un frein au déploiement d'une offre de soins pharmaceutiques adaptée aux besoins.

TABLEAU 3 :

Résultats de l'enquête menée auprès des départements et des services de pharmacie des établissements de santé du Québec sur l'état des effectifs au 1^{er} avril 2018

RÉGION	Nombre d'établissements répondants	PÉNURIE			DÉPANNAGE	
		Effectifs autorisés *	Postes non pourvus **	Pénurie	Nombre d'établissements répondants ayant eu recours à des pharmaciens dépanneurs	Nombre de jours où les établissements ont eu recours à des pharmaciens dépanneurs
		ETC	ETC			
01 - Bas-Saint-Laurent	1	44,2	13,2	30 %	1	500
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	46,7	10,2	22 %	0	0
03 - Capitale-Nationale	3	219,8	25,2	11 %	0	0
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	1	88,1	22,1	25 %	1	50
05 - Estrie	1	81,3	14,2	18 %	0	0
06 - Montréal	13	511,4	85,7	17 %	1	306
07 - Outaouais	1	42,2	10,7	25 %	1	219
08 - Abitibi-Témiscamingue	1	26,0	10,8	42 %	1	1240
09 - Côte-Nord	1	22,0	11,5	52 %	1	1047
10 - Nord-du-Québec	1	5,0	2,0	39 %	1	445
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	21,6	7,5	35 %	2	400
12 - Chaudière-Appalaches	1	60,4	11,0	18 %	1	76
13 - Laval	1	43,4	5,6	13 %	0	0
14 - Lanaudière	1	35,6	5,9	16 %	0	0
15 - Laurentides	1	48,0	10,7	22 %	1	248
16 - Montérégie	4	124,3	20,4	16 %	2	279
17 - Nunavik	2	6,5	0,7	10 %	2	403
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	1	8,0	5,3	66 %	1	1200
TOTAL	37	1434,5	272,7	19 %	16	6413

* Tous les effectifs et les postes sont représentés en équivalents temps complet (ETC). Les effectifs autorisés incluent ceux travaillant à raison de 36,25 h/sem. et ceux œuvrant à raison de 40 h/sem.

** Les postes non pourvus incluent les postes vacants (sans titulaire) et les postes temporairement dépourvus de titulaire (titulaire absent).

COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS EXTERNES

En plus d'émettre des mises à jour sur l'état des effectifs au Québec, l'Association souhaite faire connaître la valeur ajoutée du pharmacien d'établissement dans le réseau de la santé. En 2018, l'A.P.E.S. a donc sollicité des entrevues médiatiques pour mettre en lumière des pratiques d'avant-garde et démontrer la plus-value de la collaboration des pharmaciens d'établissements. Ces entrevues se sont ajoutées à celles portant sur l'état des effectifs.

La séquence des communications

L'A.P.E.S. a tenu, cette année encore, quelques activités de communication, notamment :

- un colloque pour les étudiants en pharmacie;
- un stand à certains événements, tels que la journée Carrière de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval tenue au cours de l'hiver;
- la soirée SCPH-A.P.E.S. tenue à l'automne à l'Université Laval; et
- la soirée d'intéressement à la pratique hospitalière à l'Université de Montréal.

Les relations de presse

Cette année, l'Association n'a diffusé qu'un seul communiqué de presse (https://www.apesquebec.org/sites/default/files/salle_presse/communiques_presse/20180919_cp_elections_penurie.pdf).

Le 19 septembre 2018, en pleine campagne électorale au Québec, l'A.P.E.S. interpellait les partis politiques afin qu'ils s'engagent à établir un plan d'action intégré visant à recruter activement des candidats au programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée en vue de former une centaine de pharmaciens d'établissements par année. Les besoins en soins aigus auxquels s'ajoutent les besoins criants de soins pharmaceutiques en CHSLD ont motivé les dirigeants de l'A.P.E.S. à lancer cet appel au prochain gouvernement.

COMMUNICATIONS INTERNES

Infolettres

Depuis de nombreuses années, l'Association envoie à ses membres l'*Info-A.P.E.S.*, une infolettre mensuelle qui se veut un condensé des nouvelles et de l'actualité des semaines précédentes, ainsi qu'un avant-goût des événements et activités de formation à venir. En 2018, le volume d'information contenu dans ce type de communication dépassait de toute évidence la capacité humaine de l'absorber. C'est ainsi qu'en avril, l'A.P.E.S. décidait de créer une seconde infolettre nommée *InfoFORMATION* qui, comme son nom l'indique, rassemble toute l'information sur les activités de formation offertes par l'Association.

Cette année encore, nos deux infolettres ont relayé de nombreuses nouvelles. Le taux de lecture reste toujours élevé avec une moyenne mensuelle de 1 173 personnes ayant ouvert l'*Info-A.P.E.S.* et 1 229 ayant consulté l'*InfoFORMATION*.

Capsules Web

Tout au long de l'année, l'A.P.E.S. a également poursuivi sa production de capsules vidéo dans un but informatif, mais aussi, pour faire rayonner la pratique en pharmacie d'établissement. Très populaires sur les réseaux sociaux, ces vidéos ont suscité beaucoup d'intérêt à en juger par le nombre de visionnements. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration et de la permanence se sont prêtés une nouvelle fois au jeu du tournage vidéo pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et une belle année 2019. La tradition s'est clairement installée!

Réseaux sociaux

Cela fait maintenant trois ans que l'A.P.E.S. se sert des réseaux sociaux pour informer ses membres et les non-membres. Cette présence permet de communiquer des nouvelles de l'Association et de l'information sur ses activités et ses événements, en plus de relayer des articles scientifiques d'intérêt et des actualités provenant des grands quotidiens.

La popularité de notre page Facebook ne cesse d'ailleurs de progresser. À la fin de l'année, elle comptait 2 480 abonnés. Par rapport à l'année précédente, les interactions (mentions «j'aime», commentaires et partages) ont augmenté de 63,15% alors que les clics sur les liens ont enregistré une hausse de plus de 35,6%.

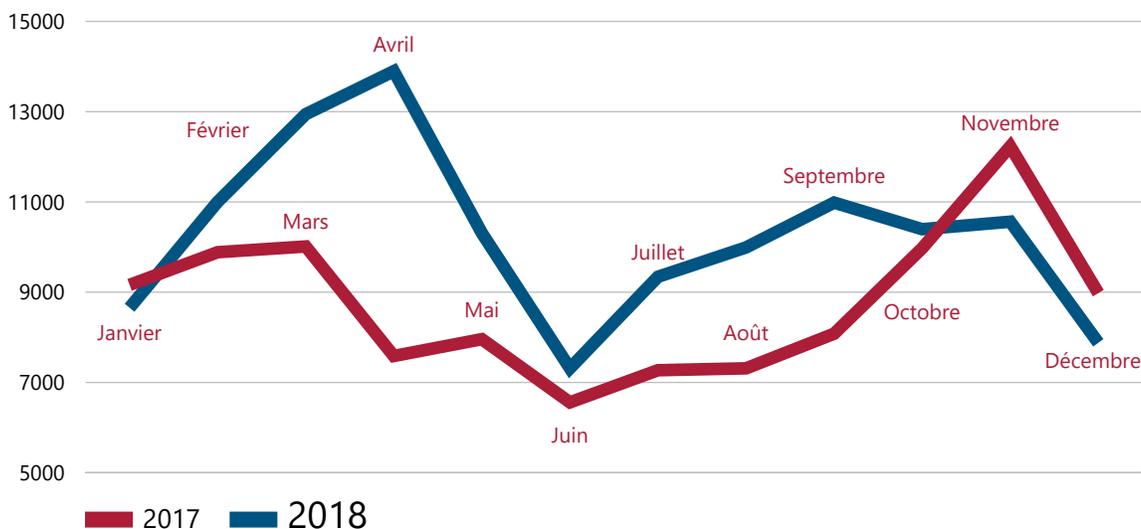
Le réseau social Twitter compte quant à lui 487 abonnés. Bien que ce réseau soit moins populaire que notre page Facebook, il a tout de même enregistré une augmentation des clics de 13,65% sur les liens que nous insérons.

SITES WEB

SITE WEB DE L'A.P.E.S.

En 2018, la nouvelle version du site Web de l'A.P.E.S. fêtait sa 3^e année d'existence. Et il y a lieu de célébrer cet anniversaire, car le site Web a enregistré plus de 123 000 visites cette année, une augmentation de plus de 17% par rapport à l'année précédente. Donc, les nouvelles restent bonnes, malgré la cyberattaque survenue au mois de juin, qui a causé beaucoup plus de peur que de mal. De ce fait, juin a été le mois le moins achalandé de l'année avec 7 315 visites, mais ce nombre demeure tout de même plus élevé que celui du mois de juin précédent avec ses 6 559 visites.

GRAPHIQUE 7:
Nombre de visites mensuelles sur le site Web de l'A.P.E.S. en 2017 et en 2018



Outre leur nombre, la durée des visites s'est également accrue, puisqu'elle est passée de six à plus de sept minutes en moyenne. Le nombre total et moyen de pages vues a également connu une nette augmentation.

VISITES	123 279
DURÉE MOYENNE DES VISITES	7 min 12
VUES UNIQUES	339 361
TOTAL DE PAGES VUES	492 942
PAGES PAR SESSION	4,00
TAUX DE REBOND	46,39 %

Les activités de formation et les événements, les publications et les guides et outils, les offres d'emploi ainsi que les pages que regroupe l'Espace membres intéressent année après année un nombre croissant de personnes. Ainsi, certaines pages ont vu leur fréquentation s'accroître de 5 % et même jusqu'à 10 %.

Au cours de l'année, de nouvelles pages et sections ont su capter l'attention de nos membres et d'une partie du public. C'est le cas entre autres de *TRAIT pharmacien*, la baladodiffusion officielle de l'A.P.E.S. qui est apparue discrètement à la fin de 2017 et a fait de nombreux adeptes tout au long de l'année. Également très attendu, le tout nouveau *Guide pratique des soins palliatifs: Gestion de la douleur et autres symptômes*, qui en est à sa cinquième édition, a attiré un bon nombre de pharmaciens et de professionnels de la santé.

Baladodiffusion

TRAIT pharmacien, la baladodiffusion produite par l'A.P.E.S., termine en 2018 sa première année de diffusion. Ce moyen de communication, également connu sous le terme anglais de *podcasting*, consiste à diffuser sur le Web des fichiers audio pouvant être écoutés en ligne ou en téléchargement. Ils peuvent s'écouter sur un mobile ou sur un ordinateur au moment désiré. Les plateformes d'hébergement iTunes et Google Play Music permettent également de s'abonner et de recevoir des notifications lors de l'ajout d'un nouvel épisode.

Les balados de l'A.P.E.S. connaissent un vif succès et de nombreux membres ont partagé leur enthousiasme auprès des instigateurs du projet. *TRAIT pharmacien* a cumulé plus de 12 000 écoutes depuis sa création en novembre 2017 et compte 13 épisodes abordant divers sujets tels que l'antibiothérapie, le traitement du *Clostridium difficile*, le traitement de l'hypertension, les antipsychotiques en gériatrie, l'immunothérapie et plus encore. À découvrir si ce n'est déjà fait!

Forum de discussion

Le forum de discussion de l'A.P.E.S. est en ligne depuis deux ans. Il comprend quatre grands thèmes, soit soins pharmaceutiques, services pharmaceutiques, gestion, puis enseignement et recherche. En 2018, 48 sujets de discussion ou questions ont été publiés par les membres, ce qui a engendré plus de 100 interactions avec les autres utilisateurs.

Blogue

Le blogue est actuellement divisé en quatre catégories : information générale, enjeux associatifs, conditions de travail et affaires professionnelles. Contrairement aux actualités, le blogue permet aux lecteurs de commenter le contenu des billets et ainsi d'entamer une discussion avec l'auteur ou même d'autres visiteurs. Les interactions entre l'A.P.E.S. et ses membres par l'entremise de ce moyen de communication n'ont toutefois pas été au rendez-vous. C'est pourquoi une réévaluation de la ligne éditoriale du blogue sera entreprise en 2019.

SITE WEB DE PHARMACTUEL

Le site Web de *Pharmactuel* a connu une hausse importante de sa fréquentation en 2018 – près de 10% supérieure à l'année précédente – avec un total oscillant autour de 49 000 visites. On note également un accroissement du nombre de pages vues¹ – près de 109 000 – et de vues uniques² – plus de 85 000.

Du côté des moins bonnes nouvelles, alors que la durée moyenne des visites et la moyenne de pages vues par visite ont enregistré de légères baisses, le taux de rebond³ a connu une forte hausse, puisqu'il est passé de 69% en 2017 à 73% en 2018.

VISITES	48 765
DURÉE MOYENNE DES VISITES	1 min 30
VUES UNIQUES	85 499
TOTAL DE PAGES VUES	108 679
PAGES PAR SESSION	2,23
TAUX DE REBOND	73,3%

¹ Page vue: Page vue à répétition par un même internaute au cours d'une seule visite et comptabilisée selon le nombre de vues répétées.

² Vue unique: Page vue par un même internaute au cours d'une seule visite.

³ Taux de rebond: Pourcentage de visiteurs n'ayant parcouru qu'une seule page au cours d'une seule visite.

MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE TRAVAIL A.P.E.S.-MSSS 2015-2020

Le 23 septembre 2015, lors de la signature de l'Entente de travail A.P.E.S.-MSSS 2015-2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'A.P.E.S. ont convenu d'instaurer un comité paritaire sur la structure de gestion des départements de pharmacie. Le comité était chargé de faire des recommandations aux parties négociantes dans le but de modifier les clauses portant sur la structure de gestion à la suite des fusions de 2015. Le MSSS et l'A.P.E.S. devaient également travailler en parallèle à l'intégration des clauses dites « réseau » une fois celles-ci négociées par le Front commun, composé des principales centrales syndicales.

Bien que les négociations du Front commun aient abouti à l'été 2016 et qu'un rapport conjoint sur la structure de gestion ait été déposé par le comité le 20 avril 2017, les négociations n'étaient toujours pas terminées à l'automne 2017. À bout de patience, les pharmaciens et l'A.P.E.S. ont alors exprimé publiquement leur colère face à ces retards déraisonnables, notamment en déposant une pétition auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux. À la suite de ces pressions, les discussions ont repris entre l'A.P.E.S. et le MSSS au mois de décembre 2017.

Après des échanges soutenus au début de l'année, le 14 février 2018, les parties en sont finalement venues à une entente. Par la suite, le MSSS a rédigé un mémoire et l'a transmis au Conseil du trésor afin qu'il adopte une résolution autorisant le ministre à signer l'Entente de travail. Après plusieurs semaines d'attente, l'A.P.E.S. a dû s'adresser directement aux hautes instances du MSSS, de même qu'au cabinet du ministre pour obtenir que le dossier des pharmaciens soit mis à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil du

trésor. Tous les paliers du gouvernement ont finalement approuvé l'Entente de travail que le ministre et le président de l'A.P.E.S., François Paradis, ont signée le 25 avril 2018.

Les principales modifications à l'Entente de travail sont les suivantes :

Structure de gestion

- Création des titres d'emploi « chef-adjoint 1 » et « chef-adjoint 2 » afin d'assurer la gestion transversale des départements de pharmacie;
- Modification de la définition d'adjoint au chef afin qu'elle reflète mieux la nature locale de son mandat de gestion;
- Révision de la méthode de classification des titres d'emploi de chef de département afin qu'elle reflète mieux la nouvelle réalité du réseau après les fusions.

Clauses réseau

- Des modifications sont apportées à la section des congés parentaux, notamment aux modalités de calcul de l'indemnité versée lors du congé de maternité;
- Certaines clauses du régime d'assurance-salaire sont améliorées, principalement celle liée au processus d'arbitrage médical;
- Les augmentations salariales accordées au réseau pour les années 2016, 2017 et 2018 et ainsi que les montants forfaitaires pour les années 2015 et 2019 sont intégrés à l'Entente.

Création du comité paritaire visant le suivi de la mise en œuvre de la structure de gestion

La création de ce comité répond à la volonté de l'A.P.E.S. et du MSSS d'effectuer un suivi de la mise en place des nouveaux titres d'emploi et de la classification qui leur est associée. Le comité a notamment pour mandat d'étudier les problèmes pouvant survenir lors du partage des responsabilités du chef de département et du personnel d'encadrement qui pourrait éventuellement être affecté au département.

Création du comité paritaire relatif à l'évaluation des mesures temporaires

Ce comité est chargé d'analyser, à l'aide d'indicateurs, l'efficacité et la pertinence des mesures temporaires prévues à l'Entente de travail, notamment la majoration de l'horaire de travail, le versement des primes incitatives, d'encadrement, de recrutement et de maintien en emploi ou encore l'octroi de forfaits d'installation en région éloignée. Le comité doit ensuite faire des

recommandations au MSSS sur l'efficacité des mesures et la pertinence du maintien ou de la modulation de celles-ci au plus tard le 30 septembre 2019, soit six mois avant l'échéance de l'Entente de travail 2015-2020.

COMITÉ DE NÉGOCIATION ET DE RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les activités du comité de négociation et de relations professionnelles se sont poursuivies cette année en vue de la négociation de l'Entente 2020. Le comité s'est réuni à deux reprises. Les membres présents y ont notamment discuté des enjeux soulevés par les membres de l'A.P.E.S. auprès des conseillers juridiques ainsi que des clauses existantes dans diverses autres ententes et conventions collectives du réseau de la santé et des services sociaux. Le comité a travaillé en outre à l'élaboration d'un sondage visant tous les membres de l'A.P.E.S., qui a pour but de circonscrire l'étendue du mandat du comité pour l'exercice de 2020. Le comité a finalement créé une grille visant à mesurer l'incidence de la semaine de travail de 40 heures auprès des chefs de département de pharmacie. Ces outils d'enquête seront utilisés au début de l'année 2019.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Rappelons qu'à la suite de l'exercice d'équité salariale conclu au début de l'année 2011, le Conseil du trésor avait décidé de procéder seul à l'évaluation du premier maintien de l'équité salariale. Les résultats de cette évaluation avaient fait l'objet de plus de 1000 plaintes provenant des pharmaciens.

Lors de la modification de l'Entente de travail en avril 2018, l'A.P.E.S. a négocié le retrait de ces plaintes en contrepartie du maintien de la prime d'attraction et de rétention sans qu'aucune condition n'y soit associée. En effet, lors de la création de cette prime, les parties avaient initialement convenu qu'elle serait en partie une avance consentie par le MSSS sur l'exercice de maintien de l'équité salariale de 2010. Il était donc prévu qu'advenant qu'un pourcentage correctif soit accordé aux pharmaciens, la prime d'attraction et de rétention pourrait être réduite.

Par ailleurs, au mois de décembre 2018, le Conseil du trésor a avisé l'A.P.E.S. de son intention d'entreprendre, de concert avec les associations professionnelles, la seconde évaluation du maintien de l'équité salariale pour les personnes salariées couvertes par le Programme général du secteur de la santé et des services sociaux pour la période allant du 21 décembre 2011 au 20 décembre 2016.

Une première rencontre préparatoire a eu lieu le 13 décembre 2018 et l'A.P.E.S. a par la suite confirmé son intention de participer aux travaux du comité de maintien de l'équité salariale.

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Bien que les orientations ministérielles en matière de soins et de services pharmaceutiques n'aient pas encore été diffusées, le MSSS a décidé, à l'automne 2018, d'élaborer un projet portant sur la planification de main-d'œuvre en pharmacie d'établissement. Dans le cadre de ce projet, le MSSS a invité huit chefs de département de pharmacie à siéger à un comité de travail qui soutient le comité directeur stratégique. L'A.P.E.S. est quant à elle consultée à titre de partenaire, tout comme le sont l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et les doyens des facultés de pharmacie.

Dans le cadre de cet exercice, les discussions portent sur différents enjeux, tels que la formation du personnel technique, l'embauche de pharmaciens détenteurs d'un diplôme de premier cycle ou encore la mise en place d'un plan de main-d'œuvre national. À cet égard, l'Association a rappelé, dès la première rencontre des partenaires, qu'à ses yeux, une amélioration de la formation des ATP est indispensable, que l'embauche massive de pharmaciens d'établissements ne détenant pas de formation de deuxième cycle appropriée ne constitue pas une solution pérenne à la pénurie et qu'un plan d'effectifs imposé aurait pour effet de décourager fortement la relève en pharmacie d'établissement.

SOUTIEN INDIVIDUEL

Année après année, l'Association apporte un soutien individuel aux membres qui vivent des problèmes relatifs à l'application de l'Entente collective de travail. Depuis la fusion des établissements de santé le 1^{er} avril 2015, ce soutien s'est étendu aux chefs de département de pharmacie afin de les aider à intégrer leurs structures dans la nouvelle organisation et à répondre aux besoins de leur patientèle, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Rappelons que, de façon générale, les relations professionnelles couvrent un large éventail de situations, qui vont de la simple consultation téléphonique à l'accompagnement juridique lorsque les membres doivent recourir à des procédures de différends ou se présenter devant un comité de discipline.

ASSURANCE COLLECTIVE

Négociation de la tarification

Le comité d'assurance a rencontré l'assureur au mois de mars 2018 afin de convenir des taux applicables du 1^{er} juin 2018 au 30 mai 2019. Une augmentation globale de 10% a été convenue, notamment, à cause de l'expérience défavorable du groupe dans les dernières années en assurance-maladie ainsi qu'en assurance-salaire de longue durée.

Modification à la composition du comité d'assurance

À la suite du départ en 2015 de l'un des membres du comité, qui n'avait pas été remplacé, l'A.P.E.S. a lancé en février un appel de candidatures auprès de ses membres. Malheureusement, aucune candidature ne lui est parvenue.

Considérant ces difficultés, le CA a adopté en avril 2018 une nouvelle composition du comité d'assurance qui permet l'ajout d'un membre du CA, actif ou externe. La nouvelle composition est désormais la suivante :

- Trois à cinq membres actifs;
- Au besoin, un membre du CA de l'A.P.E.S., actif ou externe;
- La consultante en actuariat;
- La conseillère juridique de l'A.P.E.S.

À la suite de cette modification, monsieur Raymond Paquin, administrateur externe, s'est joint au comité d'assurance en juin.

Dans le cadre des discussions au conseil d'administration, un autre administrateur s'est montré intéressé à intégrer le comité d'assurance de l'A.P.E.S. à titre, toutefois, de membre actif. Comme seulement trois membres actifs siégeaient à ce moment-là au comité, le conseil d'administration a entériné à sa séance du mois de septembre la nomination de monsieur Benoît Lemire à titre de quatrième membre actif de l'A.P.E.S.

Capsule vidéo

En juin, l'A.P.E.S. a produit une vidéographie qui explique aux membres les raisons de l'augmentation de la tarification entrée en vigueur en date du 1^{er} juin 2018. Cette capsule reprend sommairement les principes applicables en matière d'assurance et fait état de l'expérience du groupe des pharmaciens.

Mise à jour de la brochure

Les travaux de mise à jour de la brochure d'assurance se sont poursuivis en 2018. La nouvelle brochure devrait voir le jour au début de l'année 2019.

Autres activités

Au cours de l'année 2018, des représentants de l'A.P.E.S. ont assisté à l'Assemblée générale annuelle de SSQ assurances.

FORMATION CONTINUE

L'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2018, du *Règlement sur la formation obligatoire des pharmaciens* de l'Ordre des pharmaciens du Québec a mené l'Association à se questionner sur la meilleure offre de services à proposer à ses membres. Afin de les aider à atteindre les objectifs de formation mentionnés dans le *Règlement*, l'A.P.E.S. a choisi d'offrir gratuitement à ses membres 15 heures de formation clinique et cinq heures de formation en gestion par année. À ces 20 heures de formation gratuite s'ajoutent des formations payantes en salle ainsi qu'en webdiffusion en direct et en différé. Les heures de formation sont toutes accréditées par l'OPQ.

Grâce au budget annuel dont dispose le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S. et en collaboration avec les membres du comité de formation continue et du comité de formation en gestion, les membres actifs et les membres résidents ont pu bénéficier de quatre journées de formation gratuite en salle.

Les thèmes suivants ont fait l'objet de formation clinique: la néphrologie, les soins en première ligne ainsi que les soins intensifs et l'urgence. Ces formations ont connu un grand succès, puisqu'elles ont attiré respectivement 127, 101 et 189 participants.

De plus, comme par les années passées, les conférences offertes durant ces journées de formation ont fait l'objet d'une captation vidéo. Ainsi, les membres actifs et les membres résidents qui n'ont pu y participer en personne ont tout de même eu accès à toutes les heures de formation gratuite.

Le comité de formation en gestion a pour mandat d'organiser les activités de formation continue en gestion pour les membres gestionnaires de l'A.P.E.S., de déterminer les besoins, de planifier, de coordonner et de réaliser les programmes d'éducation et de perfectionnement en gestion

pour les membres de l'A.P.E.S., de revoir la formule de la formation des chefs et de toute autre formation en gestion, puis d'organiser certaines des activités de formation dans le but d'attirer une relève aux postes de gestionnaire en pharmacie d'établissement. Ce comité est composé d'au plus six membres actifs gestionnaires et d'une coordonnatrice de la formation et des publications, auxquels s'ajoute une conseillère juridique à titre d'invitée. Il a entrepris ses travaux en octobre.

Grâce au travail des membres de ce comité, les pharmaciens qui ont des tâches de gestion ou qui s'intéressent à la gestion ont pu bénéficier gratuitement d'une formation en gestion de projets, offerte en mai, juin et septembre 2018. Cette formation a permis à une vingtaine de pharmaciens à la fois de parfaire leurs connaissances en gestion de projets et de les appliquer.

La nouvelle offre de formation répond très bien au mandat du comité de formation en gestion qui doit notamment proposer et mettre en œuvre annuellement des plans de formation et de développement liés aux besoins propres à la pratique pharmaceutique en établissement de santé.

Le comité de formation et de développement est formé en vertu de l'Entente intervenue entre le MSSS et l'A.P.E.S. à la signature de la dernière entente de travail. Il est placé sous la responsabilité de l'adjoint professionnel de l'Association et formé d'un membre actif nommé par l'A.P.E.S., d'un membre du comité de formation continue et d'un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui agit à titre d'observateur. Une coordonnatrice de la formation et des publications se joint à eux à titre d'invitée. Le budget annuel du comité provient du MSSS afin que des programmes de formation et de développement portant sur des sujets d'actualité puissent être rendus accessibles gratuitement à tous les pharmaciens d'établissements membres de l'A.P.E.S.

En plus de l'offre de formation gratuite, l'Association propose aux pharmaciens hospitaliers et communautaires des formations en webdiffusion en direct et en différé ainsi que des journées de formations payantes. À nouveau cette année, le format audio a été privilégié pour la présentation des webdiffusions, puisqu'il permet le recrutement de conférenciers de toutes les régions du Québec. Ainsi, quel que soit leur lieu de pratique ou de résidence, les conférenciers peuvent partager leurs connaissances et leur expertise avec leurs confrères.

En 2018, le comité de formation continue a présenté quatre activités de formation en webdiffusion :

- *In et out* en pharmacothérapie — présentation le midi;
- *Dark Web*: toutes les drogues au bout des doigts — présentation le midi;
- Bactéries multirésistantes — présentation le midi;
- Immunothérapie 101 — présentation en soirée.

Toutes les formations présentées le midi et en soirée ont été enregistrées en vidéo et sont offertes en webdiffusion en différé. De plus, lors des webdiffusions en direct, les conférenciers peuvent répondre aux questions des participants transmises par clavardage. Des unités de formation continue de l'OPQ peuvent être obtenues en répondant à un « post-test » à la fin du visionnement.

Bien que le taux de participation aux activités de formation payantes soit satisfaisant pour une première année, au cours de l'année prochaine, le comité de formation continuera à travailler à l'augmenter.

Le comité de formation continue de l'A.P.E.S. regroupe onze membres actifs en plus d'une coordonnatrice de la formation et des publications. Il est responsable de l'organisation des activités de formation. Son mandat consiste à déterminer les besoins, à planifier, à coordonner et à réaliser les programmes de formation et de perfectionnement destinés aux membres de l'A.P.E.S. selon les orientations fixées par le conseil d'administration. Il doit également explorer d'autres voies ou formules de formation et cibler de nouvelles clientèles.

En avril, l'A.P.E.S. a présenté, conjointement avec l'Association professionnelle des pharmaciens salariés du Québec (APPSQ), une journée de formation sur le rôle du pharmacien en Groupe de médecine de famille (GMF). Cette collaboration entre les deux associations a permis aux pharmaciens d'établissements et communautaires œuvrant dans ce secteur de discuter et de partager leur expérience et de créer des liens qui leurs seront utiles dans leur pratique. La journée a connu un grand succès et plusieurs participants ont émis le souhait qu'une telle formation soit présentée chaque année.

En novembre 2016, l'A.P.E.S. avait présenté une journée de formation intitulée « La sécurité en oncologie, l'affaire de tous! » à laquelle une cinquantaine d'assistants techniques en pharmacie (ATP) avaient participé. Forte du succès remporté par cette formation, l'A.P.E.S. a établi une collaboration avec l'Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP) pour planifier et tenir une journée de formation destinée spécialement aux assistants techniques qui travaillent dans les établissements de santé. Cette journée de formation aura lieu à l'automne 2019.

TABLEAU 4:
Activités de formation continue de l'A.P.E.S. 2018

DATE		THÈME	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS
13 décembre	MF	<i>In et out</i> en pharmacothérapie	Webdiffusion en direct	30
15 novembre	MF	<i>Dark Web</i> : toutes les drogues au bout des doigts	Webdiffusion en direct	47
2 novembre	JFC	Soins intensifs et urgences	Sainte-Foy	189
28 septembre	JFC	Soins pharmaceutiques en 1 ^{re} ligne	Drummondville	101
14 septembre	JFC	Gestion de projets	Québec	21
12 septembre	MF	Bactéries multirésistantes	Webdiffusion en direct	76
1 ^{er} juin	JFC	Gestion de projets	Québec	22
25 mai	JFC	Gestion de projets	Montréal	24
17 mai	SF	Immunothérapie 101	Webdiffusion en direct	47
13 avril	JFC	Néphrologie	Québec	127
6 avril	JFC	Le rôle du pharmacien en GMF (en collaboration avec l'APPSQ)	Québec	110

JFC: journée de formation continue; SF: soirée de formation; MF: midi de formation

Par ailleurs, 2018 a vu la dernière édition des colloques organisés par le comité du colloque en gestion. En effet, l'offre de formation en gestion et les rencontres avec les gestionnaires s'étant multipliées au cours des dernières années, le conseil d'administration de l'A.P.E.S. a choisi de n'organiser dorénavant qu'un seul événement annuel. C'est à l'Estrimont Suites et Spa que se sont réunis plus de 150 pharmaciens hospitaliers, gestionnaires ou intéressés par la gestion, les 25 et 26 octobre. Sous le thème « Se dépasser dans l'action », les participants ont pu prendre connaissance de plusieurs projets et modèles de pratique. Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. tient à remercier chaleureusement ses membres qui, par leur participation active au comité du colloque, ont contribué au succès des nombreuses éditions de cet événement et au partage des connaissances et de l'expertise en gestion.

CONGRÈS ANNUEL

Après la tenue de l'Événement des pharmaciens en juin 2017, l'A.P.E.S. a de nouveau renoué avec son congrès annuel en 2018. Cette édition était placée sous le thème « Prioriser nos soins, un incontournable ». Du 25 au 27 avril, elle a réuni au Centrexpo Cogeco de Drummondville quelque 180 participants qui se sont déclarés très satisfaits des thèmes abordés et de la qualité des conférences.

À cette occasion, l'A.P.E.S. a tenu à souligner le travail exceptionnel de ses membres lors de la remise des prix d'excellence qui a précédé la soirée de gala du 26 avril. Cette soirée a permis à l'Association de mettre en valeur et de reconnaître l'excellent travail accompli par les pharmaciens hospitaliers. La remise des prix a été suivie d'un repas et d'une soirée dansante.

TABLEAU 5:
Prix d'excellence 2018

PRIX D'EXCELLENCE 2018	
Prix Roger Leblanc	André Bonnici, Centre universitaire de santé McGill
Prix Julien Braun	Benjamin Martin, CISSS de Lanaudière
Prix Pierre-Paul Leblanc	Sonia Couturier, CISSS de la Gaspésie
Prix France-Boulet pour le meilleur article du <i>Pharmactuel</i>	Marie-Ève Legris, CISSS de la Montérégie Karine Desforges, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Prix de la relève – 50 ans de <i>Pharmactuel</i>	Raphaël Bourgouin, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Prix d'excellence en pratique spécialisée	Pierre-André Dubé, Institut national de santé publique du Québec
Prix d'excellence pour la relève	Karolann Arvisais, CIUSSS de l'Est-de-l'Île de Montréal
Prix d'excellence pour le leadership en matière d'innovation	Isabelle Taillon, Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

À l'occasion de leur retraite annuelle, les membres du conseil d'administration de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec ont fait un exercice de réflexion au sujet du Colloque en gestion et du Congrès annuel auxquels sont conviés les membres. Cette réflexion les a menés à privilégier un seul et unique événement annuel afin de favoriser la participation du plus grand nombre possible de pharmaciens d'établissements. De ce fait, le comité du congrès a été dissous et un nouveau comité de transition a été mis en place. Ce nouveau comité organisateur a pour mandat de procéder dès 2019 à une refonte en profondeur du congrès, qui touchera autant le fond que la forme. Il est composé de trois membres de la permanence, la coordonnatrice de la formation et des publications, la conseillère en communication et la conseillère aux affaires professionnelles, auxquels s'ajoutent deux administrateurs et cinq membres actifs. Le comité s'est déjà réuni à sept reprises et a publié un programme préliminaire fort prometteur. Le Grand Forum de 2019 sera présenté les 28 et 29 mars au Fairmont Le Château Frontenac, à Québec.

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. remercie sincèrement les membres qui ont pris une part active au comité du congrès au fil des ans. Leur travail et leur engagement méritent d'être soulignés.

PUBLICATION SCIENTIFIQUE: *PHARMACTUEL*

Pharmactuel est la revue internationale francophone de la pratique pharmaceutique en établissement de santé. Sa mission consiste à publier en langue française des œuvres originales et novatrices destinées aux pharmaciens et aux autres professionnels de la santé intéressés par la pratique pharmaceutique en établissement de santé.

Quatre numéros sont publiés annuellement, exclusivement en ligne, sur le site www.pharmactuel.com. Des données statistiques sont recueillies pour quantifier et qualifier son lectorat. La publication compte quatre chroniques révisées par des pairs, soit *Évaluation critique de la documentation scientifique*, *Recherche*, *Pharmacothérapie* et *Cas clinique en direct de l'unité*, en plus des chroniques: *Éditorial*, *Lettre au rédacteur*, *Votre expérience avec...*, *Gestion*, *Risques*, *qualité*, *sécurité* ainsi qu'*Au centre de l'information*. Elle jouit d'une tribune internationale par l'intermédiaire de son indexation dans *l'International Pharmaceutical Abstract*.

L'intérêt de la francophonie pour le *Pharmactuel* ne se dément pas et nous recevons sans sollicitation des articles ou des propositions d'articles des membres de la francophonie. Cependant, la sollicitation d'auteurs demeure un défi pour certaines chroniques. Le comité éditorial continue de s'associer à des professionnels de la santé qualifiés et réputés dans leurs domaines respectifs, de même qu'avec des universitaires ayant un parcours de recherche et de publication ainsi que des intérêts et expertises différents. Le comité s'assure ainsi de publier des articles de qualité qui contribuent à la hausse du taux de consultation du *Pharmactuel*.

On note également cette année la publication de l'article intitulé « Perspective québécoise et canadienne de la pratique pharmaceutique en établissement de santé pour 2016-2017 » qui est paru dans le deuxième numéro du volume 51. D'ailleurs, l'A.P.E.S. a réalisé, en collaboration avec monsieur Jean-François Bussièrès, coauteur de l'article, une baladodiffusion présentant les principaux résultats de cet article.

D'autre part, l'engagement des membres du comité éditorial demeure constant. Ainsi, des cours portant sur la rédaction et la révision scientifiques d'articles ont été offerts aux résidents de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Une étudiante du Pharm. D. de l'Université de Montréal a également réalisé un stage à thématique optionnelle ayant pour but d'effectuer un sondage auprès de tous les étudiants à la maîtrise en pharmacothérapie avancée depuis 2011 à l'Université de Montréal. Le sondage portait sur les activités de publication et de révision des étudiants depuis la fin de leur cours. Les

résultats ont été présentés dans un article scientifique et un résumé sera soumis pour une présentation par affiche au Congrès de l'Association des facultés de pharmacie du Canada (AFPC) et au Grand Forum de l'A.P.E.S. Un deuxième article décrivant le contenu du cours Communication scientifique est en rédaction.

Pharmactuel est également présent sur les médias sociaux Facebook et Twitter. Cette année, le nombre d'abonnés a augmenté respectivement de 8% et de 14%.

Comme à chaque année, les articles publiés en 2018 dans *Pharmactuel* ont fait l'objet d'une évaluation pour l'obtention du prix France-Boulet. Le comité de sélection est formé d'au moins trois membres du comité de rédaction du *Pharmactuel* et du gagnant de l'année précédente. Les critères d'évaluation prennent en compte la pertinence du sujet, le développement du sujet, la présentation ainsi que la qualité de l'article soumis.

De plus, afin de souligner la parution du cinquantième volume du *Pharmactuel*, les membres du comité de rédaction ont voulu offrir un prix spécial qui souligne la qualité d'un article publié en 2017 par un auteur étudiant en pharmacie ou résident à la maîtrise en pharmacothérapie avancée. Une pharmacienne retraitée et trois membres du comité de rédaction ont évalué les articles admissibles. Raphaël Bourgouin, pharmacien au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, a remporté ce prix pour son article «Description de l'utilisation et de la pertinence de la clozapinémie pour une clientèle adulte et pédiatrique de deux centres hospitaliers universitaires de Québec» paru dans le premier numéro du volume 50. Le prix a été remis dans le cadre du Congrès annuel de l'A.P.E.S., en avril 2018.

GUIDE PRATIQUE DES SOINS PALLIATIFS, 5^E ÉDITION

Les travaux du Regroupement de pharmaciens experts en soins palliatifs ont mené à la publication de la 5^e édition du *Guide pratique des soins palliatifs: Gestion de la douleur et autres symptômes*, pour la première fois en format électronique. Cependant, pour répondre à une demande de nos membres et des autres professionnels de la santé, l'A.P.E.S. prévoit également rendre disponible une version imprimée du guide. Ce nouveau format sera en vente au début de 2019.

GROUPE DE TRAVAIL ET REGROUPEMENTS DE PHARMACIENS EXPERTS

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRÉPARATIONS STÉRILES ET LES PRÉPARATIONS MAGISTRALES NON STÉRILES

Rappelons que le Groupe de travail sur les préparations stériles (GTPS) a été créé au printemps 2011 avant même la publication des normes 2014.01 et 2014.02 sur la préparation de produits stériles en pharmacie de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Le GTPS est un groupe de travail réunissant des pharmaciens experts en préparation de produits stériles. Son principal mandat est d'aider les départements de pharmacie à se conformer aux normes de l'OPQ et de mettre à la disposition de ses membres des outils et des modèles de politiques et procédures (P&P) qui tiennent compte des exigences des normes et des recommandations d'organismes reconnus. La concentration de l'expertise et le partage des documents et des outils produits ont permis de gagner globalement en efficacité et d'accélérer la mise en application des normes. Ces documents et outils servent de référence pour la formation, la standardisation des pratiques et l'évaluation du personnel affecté aux préparations stériles.

Le GTPS est composé de six membres actifs provenant de divers établissements de santé auxquels se joignent, en fonction des expertises requises, des collaborateurs et des réviseurs scientifiques, y compris l'adjoint professionnel de l'A.P.E.S. En 2018, les membres du groupe de travail se sont réunis à six reprises. En raison du caractère formatif et évaluatif des outils développés par le GTPS, le comité de formation et de développement de l'A.P.E.S., par l'entremise du MSSS, a accepté de financer ces travaux. Les outils et les P&P du GTPS demeurent parmi les plus consultés et

appréciés des membres. L'A.P.E.S. tient à souligner encore une fois l'effort soutenu et la rigueur du travail des membres du GTPS tout au long de l'année.

Préparations stériles

Mise à jour des P&P

À la suite de la publication des addendas aux normes 2014.01 et 2014.02 en novembre 2017, un plan de révision a été proposé en février. Au total, 21 P&P ont été mises à jour. Certaines ont été republiées en novembre. Les autres le seront en début d'année 2019. Des ajouts ont également été faits pour assurer une concordance avec les P&P rédigées pour le volet non stérile. Entre 2011 et 2018, on a recensé 14 205 consultations des pages Web du GTPS, dont 2 474 en 2018 seulement. Cette affluence s'explique, en partie, par la publication, au début de janvier, de la procédure d'évaluation du pharmacien désigné au soutien.

Nouveaux outils

Dans le cadre d'un projet d'intégration des connaissances et des compétences de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal auquel le GTPS s'est associé, 13 capsules vidéo sur les techniques aseptiques et autres sujets liés aux préparations stériles ont été réalisées. Ces capsules vidéo seront mises en ligne au début de 2019 après leur validation par le GTPS. Elles s'ajouteront aux 15 autres déjà disponibles et bénéficieront certainement à tous les programmes d'orientation, d'évaluation et de formation continue du personnel affecté aux préparations stériles. Les étudiants ont également rédigé 255 questions et réponses dont plusieurs viendront enrichir la banque actuelle pour l'évaluation écrite des ATP. Le GTPS revoit actuellement ces questions pour les valider et évaluer leur degré de difficulté avant de les rendre disponibles. Certaines seront également utiles à l'évaluation théorique en ligne du pharmacien désigné au soutien.

Préparations magistrales non stériles

Le sous-groupe de travail *ad hoc* sur les préparations magistrales non stériles a été dissous en juin 2017 après avoir rempli son mandat. En 2018, l'Association a reçu des commentaires de satisfaction concernant les outils et les P&P disponibles et adaptés aux exigences de la norme 2012.01 de l'OPQ sur les préparations magistrales non stériles en pharmacie. Durant la période de juin 2017 à décembre 2018, les membres de l'Association ont consulté 684 fois les pages Web du volet non stérile, dont 313 fois en 2018 seulement.

Procédure d'évaluation des pharmaciens désignés au soutien

Au début du mois de janvier 2018, le GTPS a mis en ligne une procédure d'évaluation des pharmaciens désignés au soutien, adaptée aux exigences

des normes 2014.01 et 2014.02. Cette procédure s'adresse avant tout aux pharmaciens possédant déjà une expertise en préparation de produits stériles. Dans le but d'assurer la pérennité du projet autant pour les médicaments non dangereux que dangereux, chaque pharmacien nouvellement évalué s'engage à se rendre disponible au moins une fois, gracieusement et après entente, pour agir à son tour à titre de pharmacien évaluateur auprès d'un collègue pharmacien.

En date du 31 décembre 2018:

- douze pharmaciens désignés au soutien ont été évalués;
- huit pharmaciens évaluateurs étaient disponibles, dont deux pour les produits dangereux.

Collaboration

Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)

En avril, par l'entremise de l'adjoint professionnel, le GTPS a eu des discussions avec l'OPQ concernant les sujets suivants:

- préparation de produits stériles en dehors des heures d'ouverture du département de pharmacie;
- procédure d'évaluation des pharmaciens désignés au soutien du GTPS.

Comité national de l'évolution de la pratique des soins pharmaceutiques en oncologie (CEPSP)

Dans le cadre de ses travaux sur l'optimisation du contenu des fioles de médicaments antinéoplasiques, le CEPSP a sollicité à nouveau le GTPS. En février, deux experts du GTPS ont discuté de l'utilisation des dispositifs de transfert en système clos avec les membres du sous-comité du CEPSP.

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS)

En décembre, l'ASSTSAS a sollicité l'A.P.E.S. pour commenter une prépublication de la mise à jour du *Guide de prévention sur la manipulation sécuritaire des médicaments dangereux*. L'Association, soutenue par le GTPS, pourra transmettre ses commentaires à l'ASSTSAS au début de 2019. La publication du guide est prévue au cours de l'année 2019.

Santé Canada

En mai, à la suite d'une demande de consultation de Santé Canada, deux membres du GTPS ont commenté la section sur l'étiquetage et l'emballage des médicaments d'un document portant sur la gestion des médicaments. L'Association a transmis leurs commentaires en son nom.

Rayonnement

Professional Practice Conference 2019

En novembre, la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux a retenu le projet d'affiche du GTPS sur l'élaboration de P&P et d'outils pour la préparation de produits stériles pour le *Professional Practice Conference 2019*, qui aura lieu en février 2019 à Toronto.

Grand Forum de l'A.P.E.S. 2019

Le GTPS a accepté, à l'automne, de donner une conférence sur des sujets liés à la préparation de produits stériles et aux préparations magistrales non stériles lors du Grand Forum de 2019 de l'A.P.E.S., qui se tiendra en mars 2019 à Québec.

Soumission d'un article

En décembre, le GTPS a soumis l'article « Normes de préparation de produits stériles en pharmacie au Québec » au *Journal de Pharmacie Clinique*. Cet article a été rédigé dans le cadre d'un stage à thématique optionnelle (STOP). Il s'agira de la deuxième publication du GTPS.

Composition

Hélène Boyer, pharmacienne et coordonnatrice des secteurs de préparation de produits stériles, Hôpital Anna-Laberge du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Jean-Marc Forest, pharmacien et responsable du secteur fabrication – volets stérile et non stérile, CHU Sainte-Justine.

Stéphanie Guénette, pharmacienne et adjointe au chef, Hôpital Notre-Dame du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (départ: octobre 2018).

François E. Lalonde, pharmacien et adjoint professionnel à la direction générale, A.P.E.S.

Xavier Lessard, pharmacien et coordonnateur au service de soutien – courte durée, Hôpital de la Cité-de-la-Santé du CISSS de Laval (arrivée: juin 2018).

Denis Pelletier, pharmacien et adjoint au chef, Hôpital général de Montréal, responsable de la préparation des produits stériles, Centre universitaire de santé McGill.

Mélanie Richer, pharmacienne, Hôpital de la Cité-de-la-Santé du CISSS de Laval (départ: juin 2018).

Josée Robillard, pharmacienne désignée au soutien pour la préparation des produits stériles non dangereux, Hôpital Pierre-Boucher du CISSS de la Montérégie-Est.

REGROUPEMENTS DE PHARMACIENS EXPERTS ET GROUPES SPÉCIALISÉS DE L'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. compte actuellement six Regroupements de pharmaciens experts (RPE) et un Groupe spécialisé (GS) dans les secteurs de pratique spécialisée suivants: gériatrie, infectiologie, maladies virales chroniques, néphrologie, psychiatrie, soins palliatifs et urgence. En octobre 2018, un premier groupe spécialisé a été créé sous le nom de GS en maladies virales chroniques. Étant donné que les maladies virales chroniques constituent un champ pointu de l'infectiologie, une appellation différente de celle des RPE a été retenue.

Les RPE et GS réunissent 134 pharmaciens experts, membres de l'A.P.E.S., et sont le reflet du dynamisme et de la pratique d'avant-garde des pharmaciens d'établissements de santé. Ces RPE et GS agissent à titre de groupes consultatifs auprès du CA de l'A.P.E.S. et d'organismes externes. La collaboration des membres des regroupements à la publication d'articles dans des revues scientifiques reconnues et à des projets de recherche ainsi que leur participation à divers comités cliniques québécois et canadiens assurent aux RPE une excellente visibilité tout en favorisant le développement d'une pratique clinique d'avant-garde.

La *Politique de fonctionnement des RPE* a été révisée en décembre 2018. Les présidents et les secrétaires des RPE ont été consultés lors de la révision. La Politique prévoit toujours que l'A.P.E.S. offre un soutien financier complet à la tenue des réunions et un budget pour la formation continue des membres des RPE. Le nombre de réunions s'est accru et a été porté à un maximum de cinq rencontres régulières par année. En outre, le temps consacré par les experts aux projets des RPE est rémunéré à un taux horaire établi par l'A.P.E.S. Il faut noter que chaque RPE doit soumettre au CA une proposition de projet clinique ou administratif sur lequel le regroupement travaille en continu. Chaque RPE possède également une page Web sur le site de l'A.P.E.S., où sont présentés les projets terminés, en cours et à venir. Soulignons que les membres des RPE sont tenus de respecter le Code d'éthique des membres de comités, groupes de travail et RPE.

Les RPE peuvent compter sur le soutien de l'Association par l'entremise de l'adjoint professionnel, monsieur François E. Lalonde, et de l'adjointe administrative, madame Jocelyne Perron, pour l'ensemble de leurs activités et travaux.

RPE en gériatrie

Nombre de membres: 19

Projets

- *Guide gériatrique de détresse respiratoire en fin de vie* (en cours de réalisation);
- *Guide de traitement de l'hypotension orthostatique en gériatrie* (en cours de réalisation).

Publication

- *Démarche de soins pharmaceutiques à l'admission d'une personne âgée en établissement de santé*. Regroupement de pharmaciens experts en gériatrie. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2018. 89 p.

Présidente: Mme Suzanne Gilbert, chef adjointe du département de pharmacie (soins pharmaceutiques, enseignement, recherche et UOM) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Secrétaire: M. James Hill, adjoint au chef du département de pharmacie à l'Hôpital régional de Rimouski et au Centre hospitalier de La Mitis du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

RPE en infectiologie

Nombre de membres: 23

Projet

- *Position sur les critères d'évaluation de logiciels en antibiogouvernance* (en cours de réalisation);
- *Rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie: Cinq axes et effectifs requis* (en cours de réalisation).

Publication

- *Rôle du pharmacien d'établissement en infectiologie: Données probantes*. Regroupement de pharmaciens experts en infectiologie. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2018. 52 p.
- *Affiche sur l'ordre d'administration des antibiotiques IV en situation de choc septique*. Regroupement de pharmaciens experts en infectiologie. Montréal, Québec: A.P.E.S.;2018.

Président: M. Daniel Thirion, pharmacien au site Glen du Centre universitaire de santé McGill et professeur titulaire de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Secrétaire: M. Jean-Philippe Lemieux, pharmacien à l'Hôpital de La Malbaie du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

GS en maladies virales chroniques

(création en octobre 2018)

Nombre de membres : 8

Projet

À suivre en 2019.

Présidente: Mme Nancy Sheehan, pharmacienne au Site Glen du Centre universitaire de santé McGill et professeure agrégée de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Secrétaire: Mme Katherine Mousseau, pharmacienne au Site Glen du Centre universitaire de santé McGill.

RPE en néphrologie

Nombre de membres : 20

Projet

- *Utilisation du rituximab dans les maladies rénales chez l'adulte* (en cours de réalisation);
- *Recommandations sur le rôle du pharmacien d'établissement de santé en néphrologie* (en cours de réalisation).

Présidente: Mme Pascale Robert, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Secrétaire: Mme Nathalie Chenel, pharmacienne à l'Hôpital régional de Rimouski du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

RPE en psychiatrie

Nombre de membres : 18

Projet

- *Guide de gestion des effets indésirables des médicaments psychotropes* (en cours de réalisation).

Président: M. Philippe Vincent, pharmacien à l'Hôpital de soins psychiatriques de l'Est-de-Montréal du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et professeur agrégé de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal.

Secrétaire: M. Vincent Dagenais-Beaulé, pharmacien à l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

RPE en soins palliatifs

Nombre de membres : 26

Projet

- *Cannabis à des fins médicales : politique et procédure et outil clinique sur son utilisation* (en cours de réalisation).

Publication

- *Guide pratique des soins palliatifs : Gestion de la douleur et autres symptômes*. Regroupement de pharmaciens experts en soins palliatifs. 5^e éd. Montréal, Québec : A.P.E.S.;2018. 639 p. (nouvelle édition offerte en format numérique)

Présidente : Mme Isabelle Beaulieu, pharmacienne à l'Hôtel-Dieu de Québec du CHU de Québec-Université Laval (entrée en fonction en février 2018).

Secrétaire : Mme Esther Beaulieu, pharmacienne aux Centre Paul-Gilbert et Centre d'hébergement de Charny du CISSS de Chaudière-Appalaches (entrée en fonction en février 2018).

RPE d'urgence

Nombre de membres : 20

Projet

- *Recommandations sur le rôle du pharmacien d'urgence* (en cours de réalisation).

Président : M. Éric Villeneuve, pharmacien à l'Hôpital général de Montréal du Centre universitaire de santé McGill.

Secrétaire : M. Pierre Olivier Monast, pharmacien au site Glen du Centre universitaire de santé McGill.

LES AUTRES DOSSIERS DE L'ANNÉE 2018

PRIX D'EXCELLENCE

En juin 2018, le conseil d'administration de l'A.P.E.S. a confié à un groupe de travail le mandat de revoir la structure des prix d'excellence décernés par l'Association, de proposer des modalités de mise en candidature allégées et de réviser les critères de sélection des candidats. Le groupe de travail devait également proposer une démarche promotionnelle visant à faire connaître plus largement les prix d'excellence de l'A.P.E.S. et les modalités de mise en candidature, ainsi qu'une façon de stimuler la recherche en pharmacie d'établissement.

Le groupe de travail a émis plusieurs recommandations que le conseil d'administration a retenues et intégrées aux modalités de mise en candidature et de sélection des candidats pour l'attribution des prix en 2019, soit :

- la possibilité qu'une équipe de pharmaciens puisse soumettre sa candidature au Prix d'excellence Innovation;
- la prolongation de la durée de validité des candidatures pour le Prix d'excellence Roger Leblanc, le Prix d'excellence en pratique spécialisée et le Prix d'excellence Innovation;
- la simplification et l'harmonisation des modalités de mise en candidature, la révision des critères de sélection et des grilles d'évaluation des candidats pour le Prix d'excellence Roger Leblanc, le Prix d'excellence en pratique spécialisée, le Prix d'excellence Innovation et le Prix d'excellence pour la relève;
- la promotion des prix d'excellence et des activités de reconnaissance des pharmaciens d'établissements dans le cadre d'un plan de communication structuré visant la reconnaissance et la valorisation de la pratique pharmaceutique en établissement de santé.

COLLOQUE ÉTUDIANTS

Le 22 septembre 2018, à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval, s'est tenue la 6^e édition du Colloque étudiant pour les étudiants en pharmacie du premier cycle de l'Université de Montréal et de l'Université Laval. Plus de 130 étudiants ont profité de cette occasion pour en apprendre davantage et échanger sur le travail du pharmacien en établissement de santé. Les commentaires recueillis nous confirment que les participants ont grandement apprécié cette activité et la recommandent à leurs collègues et amis.

CONSULTATIONS

Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)

À l'automne, l'OPQ a sollicité les commentaires de l'A.P.E.S. sur la norme relative à l'offre de soins et de services pharmaceutiques en résidences pour aînés (RPA) et la ligne directrice *Utilisation des outils d'aide à l'administration des médicaments* (OAA).

Organisation des normes en santé (HSO)

HSO a procédé à plusieurs consultations publiques. En juin, l'A.P.E.S. a commenté les normes *Gestion des médicaments* et *Gestion des médicaments pour les organismes extrahospitaliers*, normes qui auront une incidence importante dans les établissements de santé. En octobre, l'A.P.E.S. a également commenté les normes touchant la télésanté, la santé mentale, la toxicomanie, les soins palliatifs, les soins de santé primaires ainsi que les soins à domicile et le soutien à domicile.

STAGES D'ÉTUDIANTS EN PHARMACIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

En 2018, l'A.P.E.S. a accueilli trois étudiants en pharmacie dans le cadre des stages d'apprentissage en milieu connexe (AMP) de l'Université Laval et à thématique optionnelle (STOP) de l'Université de Montréal. Lors de leur passage à l'A.P.E.S., les étudiants ont réalisé un projet, tout en se familiarisant avec le fonctionnement de l'Association et avec le rôle des différents acteurs de la permanence. Les stages sont placés sous la supervision de madame Nathalie Marceau, conseillère aux affaires professionnelles.

Madame Isabelle Baron a réalisé une revue de la documentation scientifique portant sur les différentes méthodes publiées pour établir des ratios patients par pharmacien. Madame Diane Azzi a effectué une recherche sur les derniers développements touchant la télépharmacie, la technologie des codes-barres et l'intelligence artificielle en pharmacie. Monsieur Michael Floricel a réalisé une revue de la documentation sur la pratique avancée et la spécialisation en pharmacie dans le monde, recherche qui conduira à une publication en 2019 dans la revue *Pharmactuel*.

Les stages à l'A.P.E.S. sont appréciés des étudiants en pharmacie, de même que des membres de la permanence de l'A.P.E.S.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC (FARPOPQ)

Au moment de renouveler leur cotisation à l'OPQ à l'hiver 2018, les pharmaciens d'établissements ont découvert que le traitement de l'assurance responsabilité à leur égard avait changé. Ainsi, les activités réalisées à l'extérieur du cadre de leur emploi étaient dorénavant considérées comme présentant un risque accru du point de vue de l'assureur, ce qui les a contraint à payer la prime maximale, à l'instar de leurs collègues œuvrant en pharmacie communautaire.

L'impact sur l'A.P.E.S. a été immédiat. Non seulement des dizaines de membres se sont plaints de la situation et ont exigé que l'Association intervienne, certains se sont de plus retirés des activités cliniques de l'A.P.E.S. à titre d'experts, d'auteurs ou de conférenciers.

Le conseil d'administration a mandaté le président et la directrice générale pour rencontrer les dirigeants du FARPOPQ et demander à ce que cette situation soit révisée. En mai, les dirigeants de l'A.P.E.S. se sont exécutés, en expliquant les répercussions sur l'A.P.E.S. de cette nouvelle façon de procéder du FARPOPQ. Diverses pistes de solution ont été présentées au FARPOPQ qui s'est engagé à les évaluer.

À la toute fin de l'année, après une relance faite par le président de l'A.P.E.S., une nouvelle rencontre entre les dirigeants des deux organisations a eu lieu. De manière surprenante, le FARPOPQ a alors indiqué qu'il ne modifierait en rien sa position, puisque toutes les options évaluées n'étaient pas réalisables avec la structure actuelle du FARPOPQ. Les pharmaciens d'établissements

devront donc continuer à assumer un coût plus élevé en assurance responsabilité afin d'être couverts dans leurs activités de rayonnement et de partage d'expertise. Rappelons que dans le cas des activités de l'A.P.E.S., les pharmaciens contribuent à la formation de leurs collègues. Ces derniers doivent, en vertu de leur *Code de déontologie*, garder un esprit critique à l'égard de l'information reçue ce qui réduit le risque et contribue à rendre encore plus insatisfaisante la réponse du FARPOPQ.

DISTRIBUTION DE NALOXONE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Dans la première partie de l'année, le MSSS a annoncé aux départements de pharmacie et aux établissements de santé qu'ils devaient dorénavant distribuer la naloxone aux organismes communautaires. Cette situation surprenante a amené l'A.P.E.S. et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) à se concerter puis à intervenir ensemble auprès des autorités ministérielles.

En outre, les dirigeants des deux associations ont fait valoir les avantages de faire passer cette distribution par le réseau des pharmacies privées, puisque la clientèle visée est naturellement celle des pharmacies de quartier. De plus, ils ont indiqué que les établissements de santé et les pharmaciens des départements de pharmacie, qui vivent des difficultés d'effectifs, ne devraient pas être chargés de faire une telle distribution.

Malheureusement, les groupes de pharmaciens n'ont pas réussi à convaincre le MSSS de modifier son avis sur la distribution de ce médicament. Des difficultés techniques liées à la facturation et à la saisie des données au dossier des pharmacies privées constitueraient des obstacles insurmontables.



Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

4050, rue Molson, bureau 320
Montréal (Québec)
H1Y 3N1

Téléphone : 514 286-0776
Télécopieur : 514 286-1081

www.apesquebec.org

